

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1416^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 26 septembre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Zea (Colombie).</i>	1
<i>Discours de M. David (Tchécoslovaquie). . .</i>	6
<i>Discours de Tun Abdul Razak (Malaisie). . .</i>	12
<i>Discours de M. Salvador-Lara (Equateur). .</i>	17

Président: M. Abdul Rahman PAZHAK
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)*

1. M. ZEA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, le Gouvernement colombien, qui connaît bien vos hautes qualités d'homme d'Etat, votre expérience de la conduite des affaires internationales, votre dévouement sans réserve à la cause de la paix, dont vous vous êtes fait l'apôtre au sein de l'Organisation des Nations Unies, pense que l'Assemblée générale n'aurait pu faire un choix plus heureux que celui qu'elle a fait en vous portant à la présidence. Nous vous adressons donc nos félicitations les plus chaleureuses, à vous-même et à votre illustre patrie, et nous formons les vœux les plus fervents pour que, dans la tâche difficile et complexe qui vous attend, vos efforts soient couronnés de succès, pour le bien de l'humanité et le prestige de notre Organisation.

2. J'adresse en même temps, à tous les représentants ici présents, les salutations les plus respectueuses de mon gouvernement, et je suis persuadé que leur action, au cours de la présente session de l'Assemblée, sera inspirée par le désir commun de consolider la paix et d'assurer le bien-être du genre humain. C'est dans cet esprit, et avec la décision bien arrêtée de travailler à l'établissement de la justice dans les relations des peuples, que la Colombie est venue participer à cette session.

3. Je tiens également à exprimer notre profonde satisfaction de l'admission de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies, et à cette occasion j'adresse toutes mes félicitations au gouvernement et au peuple de ce pays, ainsi qu'à la délégation qui le représente ici. Ce jeune Etat vient grossir les rangs des nations latino-américaines, et la Colombie est convaincue qu'il apportera une contribution précieuse à la politique de solidarité avec le reste du monde qui caractérise depuis longtemps notre continent. Pour les pays d'Amérique latine, cette association prend une signification très profonde, puisqu'elle répond à leur esprit

anticolonialiste et à leur désir de voir cette région du globe peuplée de nations libres, maîtresses de leur destin.

4. Pendant quatre ans, j'ai eu l'honneur de représenter mon pays devant l'Organisation mondiale. Avec anxiété et avec espérance, j'ai vécu plusieurs de ses crises les plus graves; à de nombreuses reprises, mon pays a envisagé avec consternation une dissolution possible de l'ONU, parfois, au contraire, il a pu constater l'efficacité de son intervention, lorsqu'elle a pu prévenir des catastrophes dont les conséquences eussent été irréparables. Tout cela m'a fait que raffermir ma conviction que ce que les Etats Membres pourront faire pour défendre son existence ne représente que peu de chose en comparaison de ce qu'entraînerait pour les générations présentes, et surtout pour les générations futures, la disparition de l'influence bienfaisante de l'Organisation dans la vie des peuples. Cette disparition signifierait l'effondrement des principes consacrés dans la Charte, dont le but est de mettre un terme aux souffrances qui n'ont cessé d'assaillir l'humanité depuis son apparition sur cette planète, et, surtout, la fin des espoirs de millions d'êtres humains qui souhaitent l'avènement d'un monde meilleur, libéré du fardeau écrasant que représentent la misère et l'ignorance.

5. La discussion générale par laquelle commence chaque session de l'Assemblée doit nous permettre non seulement d'analyser la situation internationale et d'exposer le point de vue de chacun de nos gouvernements, mais également d'identifier les possibilités et les insuffisances de notre Organisation en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs essentiels. Si nous jetons un regard rétrospectif sur les événements qui ont précédé la vingt et unième session de l'Assemblée générale, nous constatons que l'œuvre de l'Organisation a été importante et positive. Nous avons préservé la paix universelle pendant plus de vingt ans, encore que la violence se soit cruellement déchaînée dans de vastes secteurs humains à intervalles réguliers. Nous avons contribué à l'indépendance et au raffermissement des institutions de nouveaux Etats qui constituent aujourd'hui un facteur d'équilibre entre les grands blocs de nations et qui contribuent d'une façon décisive aux décisions prises à l'échelon mondial; nous avons fourni aux nations une assistance économique, technique et culturelle pour les aider à surmonter les manifestations du sous-développement, et même une assistance militaire pour réduire les tensions qui, parfois, auraient pu nous entraîner dans une nouvelle conflagration.

6. Notre Organisation a progressé et a consolidé sa position en dépit des grandes divergences idéologiques et politiques qui se manifestent entre les grandes puissances et elle a peu à peu affirmé son

*Reprise des travaux de la 1413^e séance.

caractère indispensable d'universalité. Il est juste de reconnaître, cependant, qu'elle n'a pas toujours agi avec l'efficacité qu'exigeait la solution des problèmes mondiaux. Dans bien des cas, elle s'est révélée incapable d'atteindre ses objectifs les plus nobles, et ceci doit nous amener à réfléchir sur les moyens les plus efficaces pour venir à bout des obstacles considérables que l'incompréhension, les ambitions, la cupidité ou la soif de puissance ont dressé sur le chemin de la paix, du rapprochement entre les peuples et de la satisfaction des grands besoins de l'humanité.

7. La solution de la crise qui a paralysé la dix-neuvième session de l'Assemblée, solution qui nous avait fait concevoir de grands espoirs pour l'avenir de l'Organisation, n'a pas été suivie des résultats que nous désirions si ardemment. La vérité est que nous ne pouvons influencer de façon décisive sur les faits qui se déroulent devant nos yeux et que nous observons avec une angoisse croissante. Nous ne sommes pas en mesure d'arrêter le conflit qui se prolonge en Asie dans les conditions les plus pénibles et qui risque de déchaîner un conflit universel; et nous sommes amenés à nous demander si l'Organisation possède ou non les moyens de travailler avec efficacité, en ce moment de l'histoire, à la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été conçue.

8. Ce n'est pas tout cependant: ces questions fondamentales, qui ont retenu l'attention et les efforts des Nations Unies au cours des vingt années d'existence de l'Organisation, restent lamentablement en suspens. C'est le cas, en particulier, de la question du désarmement. Aujourd'hui, l'opinion publique n'attend plus grand-chose des entretiens qui se poursuivent à Genève depuis plusieurs années au Comité des dix-huit puissances. En raison du refus obstiné des grandes puissances de faire des concessions sur des questions qui pourraient être résolues si on les analysait avec le désir sincère de les régler d'une façon intelligente, le désarmement général et complet et la possibilité d'utiliser pour la lutte contre le sous-développement et contre le retard dont souffrent de vastes zones du monde les sommes gigantesques aujourd'hui consacrées à une course aux armements inspirée par une folie criminelle apparaissent de plus en plus comme des idéaux irréalisables.

9. La fission de l'atome et la découverte de l'énergie nucléaire font peser la menace la plus grave sur l'existence même de l'espèce humaine, et des voix s'élèvent dans le monde entier pour réclamer la disparition définitive de cette menace, qui risque à chaque instant de se matérialiser. Depuis l'explosion de la première bombe atomique, depuis que la radioactivité a commencé son œuvre de mort, les gouvernements et les peuples de tous les pays se sont efforcés de mettre fin au péril que constitue la production des engins nucléaires. L'Assemblée générale a adopté d'innombrables résolutions demandant aux puissances atomiques d'interrompre leurs essais, d'arrêter le développement de cet épouvantable moyen de destruction de toute civilisation ou de créer en Amérique, en Afrique ou en Asie, de vastes zones libérées de ce danger. C'est ainsi qu'un "Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau", dont la signature a eu lieu à Moscou le 5 août 1963, a été accueilli avec une joie extrême par l'opi-

nion du monde entier. Cependant, depuis cette date, aucun progrès véritable n'a été réalisé et nous voyons aujourd'hui les essais se poursuivre en dépit de la consternation, de l'indignation et de la terreur de tous les peuples, y compris ceux dont les gouvernements procèdent à ces essais.

10. L'initiative qu'a prise notre Organisation en adoptant la résolution 2030 (XX) sur la réunion d'une Conférence mondiale du désarmement n'a pas non plus, jusqu'ici, été suivie des résultats que l'on pouvait espérer. Cette conférence aurait permis d'analyser, sur une base universelle, avec la participation des puissances nucléaires et particulièrement de celles qui s'obstinent à multiplier et à perfectionner ces instruments de destruction, tous les facteurs qui s'opposent au rapprochement indispensable entre les peuples du monde. Elle aurait également permis de déclencher un grandiose mouvement de l'opinion publique mondiale afin de faire pression sur les puissances atomiques. Nous voyons aujourd'hui s'évanouir nos illusions à ce sujet, et il nous faut bien reconnaître l'impuissance des Nations Unies devant cette question cruciale et décisive. Les essais nucléaires se poursuivront, et nous resterons placés devant la perspective horrible de voir augmenter le nombre des puissances nucléaires, jusqu'à ce que l'inévitable se produise, c'est-à-dire le déclenchement d'une troisième guerre mondiale avant la fin du siècle.

11. Cependant, la paix du monde est également menacée par d'autres facteurs, d'une gravité inouïe, qui compromettent la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation mondiale, en fait, de son objectif principal après celui de la préservation de la paix. Dans la Charte de San Francisco, les peuples des Nations Unies se déclarent résolus "à proclamer de nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites". Cette résolution est à la base même de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948; cependant, les violations répétées, scandaleuses et inhumaines de ce principe nous fournissent une nouvelle preuve de notre impuissance.

12. On présumait que la pratique abominable de la domination exercée par une minorité privilégiée sur de vastes majorités assujetties, qui se voyaient refuser leurs droits les plus élémentaires, pouvait être limitée à un seul pays et disparaître graduellement. Pourtant, nous voyons aujourd'hui avec alarme s'organiser en Afrique des gouvernements fondés sur les mêmes fondements inacceptables. La persistance de cette situation dans le monde d'aujourd'hui constitue un affront pour le monde entier et représente pour les Etats Membres de l'Organisation un motif de honte et de reproche. Le fait est que ce problème n'a pu être résolu de façon satisfaisante au cours des dernières années et se trouve aggravé aujourd'hui par la situation qui existe en Rhodésie du Sud et par le problème du Sud-Ouest africain. Les pratiques de l'apartheid doivent être éliminées à jamais. La Colombie est prête à appuyer et même à parrainer toutes mesures susceptibles d'exercer sur ces systèmes de gouvernement une influence décisive. Dans ce domaine particulier, notre gouvernement a pris à l'égard de la Rhodésie du Sud des mesures conformes

aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. A propos de la question du Sud-Ouest africain, je me permets de réitérer la déclaration formulée à la dernière session de l'Assemblée, à savoir que le Territoire du Sud-Ouest africain doit être placé sous l'administration des Nations Unies.

13. En tout état de cause, le fait le plus important, celui que nous devons bien faire ressortir à la face des nations, c'est que les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas été suffisantes pour restaurer dans certaines régions le respect de ces principes essentiels que l'Organisation des Nations Unies a précisément été créée pour appliquer.

14. L'objectif déjà ancien de la communauté internationale, formulé en raison de l'impuissance dans laquelle s'était trouvée la Société des Nations d'imposer la paix, ou, plutôt, d'arrêter la guerre, s'est traduit par l'inclusion dans la Charte des Nations Unies du Chapitre VII, qui définit les mesures à prendre en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression.

15. Les dispositions de ce Chapitre relatives au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales par des forces régulières des Nations Unies sont demeurées purement théoriques. Nous devons bien admettre le fait que toutes les mesures d'urgence de l'ONU, même si elles aboutissent à des succès indiscutables, seront absolument vaines si nous ne donnons pas à l'Organisation la capacité d'empêcher la guerre; de là l'effort constant que fait l'Assemblée générale pour remédier à la paralysie du Conseil de sécurité et pour permettre la mise en œuvre des mesures prescrites par la Charte. On a cru que la résolution 377 (V) intitulée "l'Union pour le maintien de la paix", qu'ont défendue si ardemment, tant à l'époque de son adoption qu'à l'heure actuelle, non seulement certaines des grandes puissances, mais également les petits pays, constituait la réponse adéquate à cette question. La vérité est que, depuis, nous errons dans la confusion et dans toutes sortes de complications, où les intérêts politiques ont provoqué une telle paralysie que l'on peut dire qu'aucun progrès n'a été accompli depuis que l'Assemblée a adopté cette résolution, si bien conçue et, à l'époque, si bien intentionnée, mais dénuée d'effet en pratique. En dépit des efforts méritoires de ses membres, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, créé par la résolution 2006 (XIX), n'a pu parvenir à aucune conclusion pratique et concrète. Le refus des pays socialistes de participer au financement de ces opérations, le désaccord des autres gouvernements sur le montant des contributions à verser, le scepticisme quant à la possibilité de conclure des accords garantissant l'efficacité du système, tout cela indique que notre Organisation est encore bien loin de pouvoir, sans courir de grands risques économiques, sans avoir à dépendre du caprice des puissances et de la conjoncture politique, sans être soumise aux aléas de ce qui peut convenir éventuellement aux intérêts de type purement nationaliste, exercer avec régularité et avec une force décisive la fonction si importante qui lui a été confiée, à savoir celle de conjurer le péril de la guerre, de prendre des sanctions contre les agresseurs, d'éliminer les menaces à la paix.

16. Certaines des observations que je me suis permis de formuler devant l'Assemblée ont été faites également par le Secrétaire général U Thant lorsqu'il a fait connaître sa décision de ne pas présenter sa candidature pour un deuxième mandat. Le document présenté à cette occasion par le Secrétaire général devrait constituer un motif de profonde réflexion pour les gouvernements et les peuples du monde. Celui qui, en dépit de difficultés innombrables et de graves soucis, mais avec une habileté remarquable, a pu affronter les graves problèmes internationaux qui se présentent dans le monde d'aujourd'hui, est sans aucun doute la personne la plus autorisée pour appeler l'attention de l'ONU sur le fait que "les gouvernements des Etats Membres n'ont enregistré aucun progrès décisif dans l'action concertée qui est indispensable pour que l'Organisation puisse servir efficacement la cause de la paix et contribuer de façon significative au développement économique des régions pauvres du monde" [A/6400].

17. Au nom de mon gouvernement, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général et à lui exprimer l'admiration et la gratitude de la Colombie. J'ai eu le privilège, en qualité de représentant de mon pays, de coopérer à son élection, au moment où l'Organisation des Nations Unies traversait une de ses crises les plus graves, et d'annoncer publiquement, au nom du groupe latino-américain, la satisfaction que le choix de l'Assemblée donnait à nos gouvernements et à notre continent. Nous pouvons dire aujourd'hui que les espoirs que nous plaçons en lui ont été pleinement justifiés. En toute sincérité, il serait impossible de relever une erreur importante qu'il aurait commise dans l'accomplissement de ses fonctions. Nous estimons donc que les nations d'Amérique latine exprimaient la voix de la raison lorsqu'elles ont manifesté l'espoir qu'U Thant accepterait de prêter à nouveau ses services et son concours à la communauté mondiale.

18. Cependant, il ne serait pas juste que nous insistions de la sorte si les pays Membres de l'Organisation n'étaient pas résolus à prendre des mesures concrètes en vue de modifier la situation que le Secrétaire général a décrite lorsqu'il a annoncé une décision que nous regrettons tous et sur laquelle nous voudrions tous le voir revenir. Il me semble que nous sommes tous d'accord sur les sérieuses difficultés qui se poseraient si nous devions élire aujourd'hui un nouveau Secrétaire général. C'est pourquoi je me permets d'exprimer, au nom de la Colombie, l'espoir que le Secrétaire général voudra bien reconsidérer sa position et réfléchir à l'importance de la contribution qu'il peut encore apporter, comme nous le lui demandons, à la cause de la paix.

19. Je voudrais reprendre ici certaines idées que j'ai émises au nom de la Colombie devant cette Assemblée il y a quelques années et qui gardent toute leur valeur. Le monde ne peut continuer à vivre divisé en blocs antagonistes s'agrippant à des positions inconciliables quant aux systèmes que les gouvernements doivent appliquer pour assurer le bonheur de leurs peuples. Il ne peut davantage être divisé par des sentiments nationalistes qui prétendent l'emporter sur les intérêts universels de coexistence et d'harmonie. L'édification de la paix ne repose pas seulement sur les froides formules de la coopération internationale ni

sur l'utopie que les peuples socialistes ont appelée la coexistence pacifique. La compréhension entre les peuples et leur rapprochement fraternel se font chaque jour plus impérieux. Il faut inculquer l'esprit de paix à la jeunesse, par un vaste effort d'éducation, et écarter de sa vue, si faire se peut, tout le clinquant de l'appareil militaire qui enflamme les jeunes cervelles et y fait naître l'admiration et le culte des héros guerriers dont la gloire l'emporte sur celle des artistes ou des hommes de sciences. Ce n'est qu'en bouleversant les conceptions qui sont aujourd'hui à la base de la théorie des nationalités et en les remplaçant par l'idée plus élevée de la grande famille humaine que l'on pourra un jour faire régner une paix stable sur notre planète.

20. Mais cela suppose le règne sans réserve de la justice. Aussi longtemps que l'inégalité entre les nations et les hommes grandit, aussi longtemps que le déséquilibre économique s'accroît, il est absolument impossible que la violence disparaisse des relations humaines. Ce déséquilibre, cette inégalité, créent chaque jour dans le monde des foyers de troubles qui empêchent d'analyser les problèmes de façon sereine et d'envisager de façon réaliste les diverses situations pour trouver des solutions satisfaisantes qui seront impossibles tant qu'elles seront subordonnées à des intérêts locaux secondaires ou à la volonté de domination de quelques puissances.

21. C'est pourquoi on a été amené à penser que la véritable stratégie de la paix a pour point de départ la solution harmonieuse et complète des graves problèmes économiques qui existent dans les diverses régions du globe. C'est pourquoi l'une des tâches les plus urgentes de notre Organisation consiste à essayer de diminuer sur le plan international l'abîme chaque jour plus profond qui sépare les pays riches, où le revenu par habitant est élevé, des pays en voie de développement et, sur le plan national, celui qui sépare les petites minorités, qui disposent de grands moyens, des grandes majorités qui végètent dans la misère.

22. Les efforts faits pour corriger ce phénomène ont abouti à certains progrès mais, là encore, on constate une stagnation dangereuse, surtout en ce qui concerne les relations entre les pays industrialisés et les pays qui vivent d'une façon précaire de leurs produits de base, soumis qu'ils sont à l'instabilité des marchés ou de leurs industries naissantes. La richesse a donc continué à s'accumuler dans quelques pays qui représentent une minorité de la population mondiale, alors que la pénurie de ressources et l'absence d'aide technique ou économique rendent chaque jour plus difficile la tâche des peuples qui luttent pour leur développement et qui comptent une population infiniment plus nombreuse.

23. Comme on le voit, les pays dont le développement économique est insuffisant sont victimes d'une situation mondiale qui ne semble pas devoir se modifier rapidement. Beaucoup d'entre eux sont loin d'atteindre l'augmentation de 5 p. 100 du revenu national envisagée dans les prévisions de la Décennie des Nations Unies pour le développement et l'on sait avec quelle mauvaise humeur déplorable et incompréhensible les pays industrialisés ont accueilli les

recommandations de la Première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

24. D'autre part, il faut rappeler le fait impressionnant noté par le Secrétaire général au cours des mois passés: plus le revenu des pays industrialisés s'accroît, plus la proportion de ce revenu qui va à l'assistance internationale aux pays en voie de développement diminue. Cette proportion n'a pas atteint, pour certaines grandes puissances, l'objectif de 1 p. 100 prévu par la Conférence de Genève de 1964, et recommandé auparavant par l'Assemblée générale. Le contraste entre cette diminution relative de l'assistance internationale et son urgence croissante est l'un des faits les plus dramatiques de notre époque.

25. La nécessité d'intensifier, par l'intermédiaire de notre Organisation, la coopération technique et économique, exige que l'on consacre de nouveaux efforts et de nouvelles ressources au Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. La création définitive de cette dernière organisation, conformément au projet de résolution préparé par le Comité spécial, constitue sans aucun doute l'une des tâches principales de la présente session de l'Assemblée générale.

26. Il résulte de ce qui précède qu'il existe des éléments encourageants, notamment dans les programmes de coopération technique et économique que notre Organisation a parrainés. Toutefois, il y a également des facteurs négatifs que j'ai déjà signalés, et ceci doit inciter les pays en voie de développement à redoubler d'efforts pour tirer le maximum de profit de leurs ressources et des techniques dont ils disposent afin de surmonter la situation dans laquelle ils se trouvent, et à s'unir avec des peuples placés dans des situations analogues pour chercher dans la coopération économique et dans l'échange des expériences les voies de la rédemption.

27. C'est dans cet esprit que le 16 août dernier les Présidents du Chili, de l'Équateur, du Pérou, du Venezuela et de la Colombie ont signé ce que l'on a appelé la Déclaration de Bogota, déclaration qui a été distribuée comme document officiel des Nations Unies [A/6410], dans le cadre du point 42 de l'ordre du jour provisoire, intitulé "Développement régional". Le texte de cette déclaration reflète le grand désir qu'ont les peuples d'Amérique d'atteindre, grâce aux efforts et à la coopération de tous, un niveau élevé de bien-être social qui pourra, nous l'espérons, venir progressivement à bout de la situation désespérée de retard et d'ignorance des grandes masses du continent.

28. En dehors des affirmations d'une portée politique incontestable, fondées sur le désir de renforcer le système interaméricain, de travailler à la consolidation de la paix, de manifester notre solidarité pour les peuples qui luttent pour leur développement, de défendre la démocratie représentative, considérée comme la condition essentielle d'un climat de liberté, de progrès et de justice sociale, cette déclaration offre des perspectives claires et constructives pour intégrer les nations latino-américaines dans une grande communauté économique. C'est ce qu'a dit à son sujet le Dr Carlos Lleras Restrepo, Président

de la Colombie, en des termes que je voudrais répéter devant cette Assemblée, parce qu'ils soulignent le sens et la portée de ce document, conçu dans l'esprit de solidarité continentale le plus large:

"Nous avons considéré comme indispensables l'intégration économique de l'Amérique latine et la mise en œuvre d'une politique internationale qui rende plus accessibles pour nos produits les grands marchés du monde. Nous défendons les prix des produits de base qui ont toujours constitué la plus grande partie de nos exportations, en même temps que nous travaillons pour diversifier ces dernières. Il est urgent que nous disposions de revenus extérieurs suffisants pour acquérir les précieux biens d'équipement qui sont indispensables pour l'accélération du développement économique. Nous défendons la coopération financière internationale sur des bases raisonnables et dans le cadre d'une politique qui n'affecte en rien ni l'indépendance ni la dignité de nos pays. Nous voulons des nations maîtresses de leurs destinées, qui maintiennent avec le reste du monde des relations économiques normales, avec un libre mouvement de capitaux, mais nous ne voulons pas d'économies de type colonialiste, quelles que soient les apparences de prospérité qu'elles puissent offrir. C'est pourquoi nous avons affirmé la nécessité d'une politique d'investissements étrangers qui conjugue, de façon juste et harmonieuse, les intérêts légitimes de l'étranger avec les intérêts permanents de nos nations, avec ce que nous voulons et devons être."

29. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale la Colombie a participé à la rédaction et à la discussion de la résolution 2131 (XX), relative à la non-intervention. Ce texte qui, comme beaucoup d'autres, est déjà une déclaration historique de l'Assemblée et reflète le désir qu'a celle-ci d'assurer la coexistence internationale, doit être scrupuleusement observé par les Etats Membres des Nations Unies, sous peine de mettre la paix gravement en danger. Il est vrai que l'on essaie souvent de violer ce grand principe, portant ainsi atteinte à la sécurité de nos nations, et cela pourrait nous entraîner à des extrêmes qui aggraveraient encore notre situation présente et feraient obstacle aux efforts que nos peuples et nos gouvernements font pour surmonter leur sous-développement. Il convient donc de rappeler les termes de cette résolution qui a été adoptée sans opposition pour faire ressortir devant vous le contraste qui existe entre les déclarations et les pratiques de certains pays, pratiques qui constituent incontestablement une ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'autres pays. Le point 1 de cette résolution affirme solennellement:

"Aucun Etat n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont condamnées."

Plus loin, il est dit:

"Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encoura-

ger ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat." (Ibid.)

30. Et cependant, nous avons vu comment on convoque, avec la participation de fonctionnaires officiels des pays participants, des conférences intercontinentales dont l'objectif primordial, proclamé sans ambages, est d'apporter un appui moral et matériel aux mouvements séditionnels dans différentes régions du monde, et notamment en Amérique latine. Je demande si le fait d'apporter une assistance à une lutte subversive armée dans d'autres nations, à une lutte qui vise les institutions démocratiques qui existent indubitablement dans notre pays, ne constitue pas une violation brutale, inacceptable et flagrante des principes que je viens de rappeler.

31. Naturellement, cette action, déjà connue, qui consiste à pénétrer dans notre continent pour détruire la démocratie, y implanter des régimes totalitaires étouffant toute liberté et le soumettre inconditionnellement à des puissances extracontinentales, a déjà été tentée sans succès, mais non sans laisser parfois un bilan dramatique de souffrance et de mort. La communauté internationale ne peut rester indifférente devant des faits qui vont à la fois à l'encontre de la résolution citée, et à celle de la libre détermination de nos peuples, et de ce fait menacent indubitablement la paix en Amérique.

32. En formulant les observations qui précèdent avec une franchise totale et délibérée, nous n'avons eu d'autre intention que de contribuer à satisfaire l'une des plus grandes nécessités du moment, qui est de renforcer l'Organisation, car en raison des difficultés qu'elle connaît actuellement, elle ne peut exercer l'influence qu'elle devrait avoir sur les événements internationaux.

33. Si notre Organisation ne peut faire face aux problèmes immenses que connaît actuellement la communauté internationale, si elle ne peut arrêter les conflits qui risquent de nous mener à l'ancantissement de l'espèce ou à la destruction du monde civilisé, si elle ne peut promouvoir efficacement le bien-être et la sécurité des habitants de la planète ni permettre d'atteindre ne serait-ce que des niveaux moyens de culture et de formation scientifique dans des secteurs aujourd'hui privés des bénéfices de la civilisation, si elle ne peut, enfin, atteindre les objectifs qui ont été envisagés lors de sa création, son prestige ira nécessairement en décroissant, et elle ne tardera pas à disparaître sur un triste constat d'impuissance.

34. Telle est la réalité dramatique que nous avons sous les yeux et dont non seulement les gouvernements mais aussi nos peuples doivent prendre conscience. Nous devons lancer un appel vigoureux à la conscience et à l'intelligence des dirigeants du monde afin que, agissant avec compréhension et faisant preuve de largeur de vue, ils sauvent, consolident et renforcent cette Organisation pour en faire un véritable instrument de paix, une tribune où puissent se faire entendre les dépossédés, les brimés, les minorités persécutées et les peuples victimes d'agression.

35. La responsabilité suprême continue donc de peser sur les puissances qui ont le privilège d'occuper

un poste permanent au sein du Conseil de sécurité. Ce sont elles principalement qui doivent renoncer à leurs positions d'antagonisme et donner au reste du monde l'exemple de ce que peut être une coexistence constructive et harmonieuse. Ce sont elles qui doivent s'acquitter du devoir de solidarité internationale et fournir aux pays en voie de développement l'assistance financière et technique, ce sont elles qui doivent ouvrir la voie qui permettra l'édification d'un monde désarmé et pacifique et la création, dans ce monde, d'une société égalitaire et progressiste.

36. Ces objectifs se heurtent à de grandes difficultés, mais la plus grande est due à l'incompréhension qui conduit au fanatisme et à l'intolérance. Ce sont les hommes eux-mêmes qui ont semé l'amertume sur le chemin de la vie. C'est à l'homme qu'est dû ce déséquilibre d'un monde où seule une poignée reçoit les bénéfices de la santé et des connaissances, alors que la grande majorité continue de vivre dans l'obscurité et le désespoir. Il faut corriger cet état de choses. Il faut payer le travail de tous de la même monnaie, c'est-à-dire par une rétribution adéquate. Il faut sacrifier une grande partie de l'orgueil national, de la prospérité et de la richesse au bénéfice de la majorité. On a déjà dit que les déséquilibres ne peuvent durer longtemps et comme l'a dit un grand Président de cette Assemblée, M. Zafrulla Khan, lorsqu'une partie de l'organisme est malade, c'est bientôt le corps tout entier qui est atteint.

37. La Colombie veut participer à cet effort de salut et de coopération, non pas pour que nous adoptions des recommandations de pure forme mais pour que nous prenions des mesures capables de résoudre les difficultés. Nous savons qu'il ne dépend pas de ceux auxquels nous unissons ainsi nos volontés pour obtenir des résultats positifs, que l'on parvienne au but ou que l'on découvre de nouveaux chemins dans la conduite internationale; mais exigeons au moins de ceux qui sont le plus tenus à respecter les grands principes de la Charte des Nations Unies qu'ils la respectent et qu'ils mettent ces grands principes en pratique. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions avoir foi en un avenir moins inquiétant.

38. M. DAVID (République socialiste tchécoslovaque): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation tchécoslovaque, de vous féliciter sincèrement de votre élection à un poste aussi élevé et important. J'espère que sous votre direction experte, l'Assemblée générale saura s'acquitter des tâches de l'ONU, et c'est ce que l'opinion publique mondiale attend d'elle en cette période critique.

39. Nous avons souligné ici l'année dernière que nous voyons dans la Charte des Nations Unies un instrument de poids pour le maintien du principe de la coexistence pacifique dans les relations entre Etats, car elle reflète la noble idée de la coopération entre tous les pays et la nécessité de faire des efforts communs pour préserver la paix et la sécurité universelles.

40. Depuis l'adoption de la Charte, l'expérience a prouvé la justesse des principes sur lesquels elle est fondée. On a pu constater en particulier que le respect constant de la Charte a toujours donné de bons résultats et entraîné une amélioration des relations entre les Etats. Au contraire, chaque fois qu'on s'est écarté de la Charte et qu'on a transgressé ses principes, on a nui

à la coopération amicale entre les peuples, à la paix universelle et à l'Organisation des Nations Unies elle-même.

41. Force nous est de relever avec beaucoup d'inquiétude que depuis quelque temps, on enfreint d'une manière de plus en plus flagrante les principes fondamentaux de la Charte. La responsabilité en incombe surtout aux milieux impérialistes des Etats-Unis qui, soucieux d'enrayer le mouvement progressiste dans le monde, mènent une politique dont l'effet est d'aggraver constamment la tension internationale. Les Etats-Unis se soustraient ainsi ouvertement aux obligations qu'ils ont contractées en signant la Charte; ils recourent arbitrairement à la force; qu'ils placent au-dessus du principe fondamental des rapports pacifiques entre les peuples.

42. La manifestation la plus brutale de cette politique d'agression est la guerre non déclarée qu'ils mènent contre le peuple vietnamien, sur son territoire, à des milliers de kilomètres de leurs frontières et qui va s'intensifiant. Cette agression menace de plus en plus la paix et la sécurité non seulement de l'Asie du Sud-Est mais du monde entier.

43. L'intervention des Etats-Unis au Viet-Nam du Sud et leurs actes d'agression révoltants contre un Etat souverain, la République démocratique du Viet-Nam, sont une violation criante des normes fondamentales du droit international, des règles élémentaires d'humanité et des principes de la Charte des Nations Unies, dont les Etats doivent s'inspirer dans leurs rapports avec les autres Etats, que ceux-ci soient ou non Membres de l'ONU.

44. L'impérialisme américain fonde son action au Viet-Nam sur une doctrine officielle selon laquelle il s'arroge le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats de différentes régions afin d'obliger les peuples de divers pays à vivre conformément aux idées et aux intérêts des Etats-Unis.

45. Que le Gouvernement des Etats-Unis soit responsable du conflit en Asie du Sud-Est, de son prolongement et de son extension, ainsi que des souffrances humaines et des dommages matériels causés au peuple vietnamien, c'est incontestable. Les discours des personnalités officielles américaines sur de prétendues obligations envers le régime dictatorial du Viet-Nam du Sud, que les Etats-Unis ont eux-mêmes mis en place et maintiennent par la force contre la volonté de la majorité écrasante de la population sud-vietnamienne, ne changent rien à l'affaire. Les manœuvres cousues de fil blanc auxquelles donnent lieu les "élections" au Viet-Nam du Sud, dont la préparation, le déroulement et les résultats constituent une parodie de manifestation démocratique de la volonté populaire, ne sauraient abuser personne.

46. Les Etats-Unis ne parviendront pas à tromper les peuples en se déclarant à nouveau prêts à entamer de prétendus pourparlers sans conditions préalables. Ces déclarations manquent de sincérité puisqu'elles s'accompagnent d'une intensification impitoyable de la guerre qui se traduit par les bombardements des faubourgs d'Hanoi et de Haiphong, par l'extension des activités militaires à la zone démilitarisée le long du dix-septième parallèle, par l'accroissement constant des effectifs et du matériel militaire et par

la création de nouvelles bases au Viet-Nam du Sud. Tout cela indique que les Etats-Unis se préparent à une guerre prolongée et ont l'intention de rester au Viet-Nam du Sud, qu'ils veulent transformer en une colonie américaine d'un nouveau genre, en un centre de lutte contre les mouvements de libération nationale de toute la région.

47. Compte tenu de ces faits connus de tous, il faut repousser avec indignation toutes les tentatives qu'a faites il y a quelques jours le représentant des Etats-Unis [1412ème séance plénière] en vue d'exonérer son pays de sa lourde responsabilité pour l'agression au Viet-Nam et même de faire passer cette agression pour une initiative conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale.

48. Les gouvernements de plusieurs pays alliés des Américains, qui prennent part à l'intervention directe au Viet-Nam du Sud, portent eux aussi leur part de responsabilité. Les Etats-Unis cherchent également à entraîner dans cette aventure dangereuse les Etats membres de l'OTAN. On sait que cette idée plaît assez au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

49. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, de même que les autres pays socialistes, comme les Etats membres du Traité de Varsovie viennent de le souligner à nouveau dans la déclaration de Bucarest, se tiennent fermement aux côtés de l'héroïque peuple vietnamien. Nous continuerons à aider la République démocratique du Viet-Nam à repousser l'agression américaine, et à soutenir le peuple du Viet-Nam du Sud dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance. Quoi que fassent les agresseurs, ils ne parviendront pas à briser le courage extraordinaire du peuple vietnamien et sa volonté inébranlable de faire triompher sa juste cause.

50. La République socialiste tchécoslovaque appuie sans réserve les demandes du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, qui découlent logiquement des dispositions des Accords de Genève de 1954^{1/} et représentent une base raisonnable pour la solution du problème vietnamien. La paix et la sécurité internationales exigent que le Gouvernement des Etats-Unis cesse immédiatement et sans conditions ses bombardements et activités militaires dirigés contre la République démocratique du Viet-Nam et son intervention armée au Viet-Nam du Sud, que soient retirées du Viet-Nam du Sud les forces armées des Etats-Unis et de leurs alliés, que les Etats-Unis évacuent leur matériel militaire et démantèlent toutes leurs bases, respectent le droit du peuple du Viet-Nam du Sud à décider de son sort sans intervention extérieure, reconnaissent le Front national de libération comme le seul représentant véritable du peuple du Viet-Nam du Sud et s'en tiennent fidèlement aux Accords de Genève sur l'Indochine de 1954. Les Etats-Unis doivent également mettre fin aux activités destinées à étendre la guerre au territoire du Laos et du Cambodge, s'inspirer à l'égard de ces Etats des Accords de Genève de 1954 et de

1962^{2/} et respecter leur souveraineté et leur neutralité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra régler la situation dangereuse qui existe dans cette région. L'opinion publique, même aux Etats-Unis, prend de plus en plus conscience de la nécessité de ces mesures, qui sont également approuvées par les hommes d'Etats occidentaux réalistes. Les affirmations répandues sciemment par les agresseurs, suivant lesquelles le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam refuse toute négociation pouvant conduire à une solution pacifique de la question vietnamienne, sont démenties catégoriquement par l'existence des propositions équitables formulées par ce gouvernement.

51. Il est indispensable que tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix se prononcent résolument contre la guerre barbare que mènent les Etats-Unis au Viet-Nam et en faveur de la juste lutte du peuple vietnamien. Une solution du conflit vietnamien intervenant sur la base des propositions du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du sud permettrait le rétablissement de la paix en Asie du Sud-Est et ouvrirait la voie au règlement d'autres grands problèmes mondiaux.

52. La politique de plus en plus agressive des milieux impérialistes américains accroît également la tension dans d'autres régions où ils cherchent à servir leurs intérêts et à écraser les mouvements de libération nationale. C'est ainsi qu'ils poursuivent leurs menées contre la République de Cuba. D'ailleurs, les Etats-Unis utilisent de plus en plus leur base militaire de Guantánamo, qu'ils maintiennent sur le territoire souverain de Cuba contre la volonté du peuple et du Gouvernement de la République cubaine.

53. Il existe actuellement des centaines de bases militaires d'Etats impérialistes, surtout américaines, situées en territoire étranger, qui servent à des fins d'agression et qui sont souvent mises au service d'intrigues dirigées contre de nouveaux Etats. L'existence de ces bases est contraire à l'intérêt de la paix universelle et représente une grave menace à la sécurité internationale. C'est pourquoi le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque est entièrement favorable à l'examen du point soumis par la délégation soviétique et intitulé "Elimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il est indispensable de résoudre ce problème d'urgence.

54. L'évolution dangereuse des événements donne plus d'importance que jamais au rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans la question du maintien de la paix et de la sécurité. L'Organisation doit utiliser toute son influence et obtenir le strict respect des principes fondamentaux de la Charte.

55. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation tchécoslovaque, l'Assemblée générale doit commencer par confirmer dans une déclaration solennelle que les Etats sont tenus d'observer inconditionnellement l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales et de respecter le droit

^{1/} Conférence de Genève sur le rétablissement de la paix en Indochine, 16 juin-21 juillet 1954.

^{2/} Conférence de Genève sur le règlement de la question laotienne, 16 mai 1961-23 juillet 1962.

des peuples à l'autodétermination ainsi que leur droit inaliénable à un développement libre et indépendant. Elle devra ensuite comme crimes contre la paix et l'humanité condamner toute agression d'un Etat contre un autre, tout bombardement de son territoire et tout autre emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats, et stigmatiser ces actes qui sont des violations flagrantes du droit international, des traités internationaux et notamment de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

56. Elle devrait également déclarer catégoriquement que toute agression ou intervention dirigée contre des peuples en lutte pour leur indépendance et leur autodétermination, ainsi que l'emploi de la force contre des Etats et des peuples qui défendent leurs droits inaliénables sont contraires à l'honneur, à la conscience des peuples et à la Charte des Nations Unies, et sont illicites.

57. L'Assemblée devrait lancer à tous les Membres de notre Organisation un appel pressant pour qu'ils respectent strictement les principes susmentionnés, cessent immédiatement tout acte contraire à ces principes et se conforment, dans leur politique extérieure et dans leurs agissements, aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Il faudrait également inviter les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour interrompre et interdire les manifestations de la force dans les relations entre Etats et pour aider les Etats et les peuples victimes d'une agression. Il est indispensable que l'Assemblée demande aux Etats Membres de tout faire pour atténuer la tension internationale, renforcer la paix et la sécurité universelles et défendre la coexistence pacifique entre Etats, sans distinction de systèmes sociaux.

58. Le Gouvernement tchécoslovaque, estimant que ces principes fondamentaux sont actuellement foulés aux pieds, a chargé sa délégation de demander l'inscription à l'ordre du jour de la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU d'une question intitulée "Stricte observation de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'usage de la force dans les relations internationales et du droit des peuples à l'autodétermination" [A/6393]. Nous comptons que l'Assemblée générale l'examinera d'urgence et avec tout le soin voulu et qu'elle prendra des mesures pour assurer des relations pacifiques entre les Etats, renforcer leur sécurité et appuyer la lutte des peuples pour la liberté, l'indépendance et un développement indépendant.

59. A sa vingtième session, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une importante déclaration sur l'inadmissibilité des interventions dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté [résolution 2131 (XX)]. Cette déclaration, dont l'objet est d'appuyer les principes de la Charte et du droit international, est un document important dont les gouvernements doivent s'inspirer dans leurs relations internationales. L'évolution actuelle de la situation dans le monde montre que plusieurs gouvernements continuent à mener une politique contraire à cette déclaration et transgressent sans vergogne les obligations de la Charte et les normes du droit international. Il convient donc que l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session,

examine sans tarder la question importante présentée par le Gouvernement de l'URSS au sujet de l'application de la déclaration adoptée l'année dernière [A/6397].

60. L'aggravation de la tension internationale s'observe également sur le continent européen. Depuis quelques années, l'Europe prend de plus en plus conscience de la nécessité de prendre sans retard des mesures pratiques pour résoudre les problèmes en suspens, qui entravent le développement de relations normales et saines entre les Etats européens.

61. Le Gouvernement de la République démocratique tchécoslovaque estime qu'il faut favoriser sans relâche ces tendances positives. Il importe d'autant plus d'améliorer la situation en Europe qu'une évolution favorable des relations entre les Etats européens est susceptible d'avoir une heureuse influence sur la situation dans l'ensemble du monde. Cependant, ce processus n'est pas du goût de tout le monde. Les milieux agressifs des Etats-Unis, s'appuyant sur les forces réactionnaires des pays d'Europe occidentale, notamment de la République fédérale d'Allemagne, s'efforcent de maintenir et d'accentuer la division de l'Europe et encouragent la course aux armements, accentuant ainsi la tension dans cette région. Les milieux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne en profitent pour chercher à satisfaire leurs ambitions nucléaires, afin de réaliser les aspirations agressives de l'impérialisme allemand. Il est inutile de souligner que ces aspirations vont à l'encontre des intérêts de tous les Etats européens, de la paix internationale et des intérêts du peuple d'Allemagne occidentale lui-même.

62. Tout homme politique réaliste doit maintenant se rendre compte que si la République fédérale d'Allemagne avait accès sous quelque forme que ce soit aux armes nucléaires, elle chercherait à utiliser son nouveau statut pour donner libre cours à ses exigences territoriales à partir d'une position de force et, grâce au principe de la solidarité nucléaire automatique, obliger ses alliés de l'OTAN à lui prêter main forte. C'est pourquoi il ne saurait y avoir de compromis sur la question de l'accès de la République fédérale d'Allemagne aux armes nucléaires; en effet, ce seraient les pays d'Europe qui feraient les frais de toute solution hybride, et celle-ci risquerait d'avoir une influence défavorable sur le sort des peuples du monde entier.

63. Les Etats membres du Pacte de Varsovie ont à nouveau insisté sur ce point lors des conversations récentes de Bucarest, et, dans une déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, ils ont proclamé leur ferme résolution d'exclure toute possibilité d'accès de la République fédérale d'Allemagne aux armes nucléaires sous quelque forme que ce soit.

64. Soucieux d'estomper l'impression défavorable que suscite sa politique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a adressé aux gouvernements de nombreux pays, en mars dernier, une note qu'il s'efforce de faire passer à grand renfort de publicité, pour une initiative de paix.

65. Toutefois, il ressort de cette note que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne

renonce pas à ses exigences revanchardes et nucléaires. A l'heure actuelle, l'Allemagne occidentale est le seul Etat d'Europe qui s'oriente vers une révision des résultats de la seconde guerre mondiale. A cette fin, elle crée une armée puissante, pourvue d'un armement moderne, qu'on forme intensivement aux techniques nucléo-balistiques. On sait qu'elle est en train de créer une importante infrastructure industrielle, scientifique et technique pour se doter d'un potentiel nucléaire. Les revendications territoriales des revanchards de l'Allemagne de l'Ouest à l'égard d'Etats européens pacifiques sont dénuées de tout fondement et n'ont aucune chance d'aboutir. Comme il a été souligné à la Conférence des Etats membres du Pacte de Varsovie à Bucarest, la question des frontières en Europe a été réglée une fois pour toutes, et les peuples européens sauront barrer la route aux revanchards.

66. Au mépris de la réalité, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'arroge le droit de parler au nom de tout le peuple allemand, cherchant ainsi à nier l'existence de deux Etats allemands souverains. Il exerce d'ailleurs une pression directe sur tous les Etats qui ont l'intention de reconnaître la République démocratique allemande ou qui ont déjà décidé de le faire, et empêche la réalisation de la sécurité en Europe en réclamant l'unification préalable de l'Allemagne dans le sens où il l'entend, c'est-à-dire par l'absorption de la République démocratique allemande.

67. La normalisation des relations de la République fédérale d'Allemagne avec tous les Etats européens socialistes contribuerait certainement à l'assainissement de la situation en Europe. La République socialiste tchécoslovaque, dont le peuple n'éprouve aucune haine pour le peuple de la République fédérale d'Allemagne et veut entretenir avec lui des relations de bon voisinage, a fait il y a quelques années, de sa propre initiative, une proposition en ce sens au Gouvernement de l'Allemagne occidentale. Toutefois, ce dernier reste attaché à ses doctrines peu réalistes et ne cherche pas une véritable normalisation. Il se déclare disposé à améliorer ses relations avec la Tchécoslovaquie, mais n'a encore rien fait en pratique. Il ne s'est pas encore désolidarisé nettement du diktat de Munich, crime contre notre république qui s'est situé dans le cadre de l'agression nazie. En refusant de reconnaître que ce diktat n'a jamais eu de valeur et d'en tirer les conclusions voulues, et en abusant de slogans sur le droit à une patrie et à l'autodétermination des Allemands dits des Sudètes, il pousse à l'action les organisations revanchardes antitchécoslovaques de l'Allemagne occidentale. Il est temps que le Gouvernement de Bonn renonce définitivement à sa politique peu réaliste vis-à-vis des pays socialistes et s'emploie à développer la coopération pacifique avec tous les Etats d'Europe, ce qui répondrait aux intérêts de la sécurité des peuples européens et notamment à ceux du peuple de l'Allemagne occidentale.

68. Malgré l'opposition des forces dont j'ai parlé, nous ne devons pas cesser de faire tous nos efforts pour améliorer la situation en Europe. Dans les relations entre les Etats européens, nous devons découvrir et favoriser tout ce qui crée des conditions favorables à un règlement pacifique et durable de la situation.

69. Le Gouvernement tchécoslovaque est convaincu que le développement des relations pacifiques et de la coopération entre Etats dans les domaines politique, économique et culturel est une nécessité objective. On contribuerait ainsi à la détente internationale et au renforcement de la confiance mutuelle et l'on assurerait une paix solide. En appliquant les principes fondamentaux de la coexistence pacifique aux relations entre Etats d'Europe, on faciliterait beaucoup la solution des problèmes européens en suspens.

70. C'est le but d'une série de propositions des pays socialistes tendant à atténuer la tension et à assurer la paix en Europe. Parmi ces propositions, celle du Gouvernement de la République démocratique allemande, et notamment l'appel qu'il a lancé pour que les deux Etats allemands s'abstiennent de produire, d'acquérir et d'employer des armes nucléaires et pour qu'ils renoncent à toute installation de ces armes sur leur territoire, occupe une place toute particulière.

71. La création de zones dénucléarisées dans différentes régions d'Europe contribuerait elle aussi à améliorer la situation. Les propositions concrètes faites dans ce sens par les Etats socialistes ont eu un large écho, on le sait. La République socialiste tchécoslovaque pense qu'il importe surtout de ménager une telle zone en Europe centrale, comme l'a proposé le Gouvernement de la République populaire de Pologne.

72. La voie à suivre pour assurer la sécurité et la paix sur le continent européen est indiquée dans la déclaration faite à Bucarest par les Etats membres du Pacte de Varsovie, qui, par opposition à la politique impérialiste d'aggravation de la tension internationale, mettent en avant un programme positif de développement de la coopération pacifique des peuples d'Europe fondé sur la coexistence pacifique d'Etats ayant des régimes sociaux différents. Les propositions contenues dans cette déclaration reposent sur une évaluation objective des besoins immédiats et visent à mettre sur pied, grâce à des accords, un système solide de sécurité européenne.

73. La Déclaration de Bucarest expose également avec clarté les moyens de régler pacifiquement la question allemande: rapprochement progressif des deux Etats allemands souverains et conclusion d'un accord de désarmement en Allemagne et en Europe. Cela n'est possible que si l'atmosphère internationale s'assainit en Europe.

74. La République socialiste tchécoslovaque voit dans le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe l'un des objectifs essentiels de sa politique étrangère et, avec les autres Etats socialistes européens, elle cherche activement à le réaliser. Comme l'a déclaré récemment M. Novotny, président de la République, nous serions heureux de pouvoir conclure dans le cadre de l'Europe des accords garantissant la sécurité et la tranquillité de tous les peuples européens.

75. Les diverses rencontres qui ont eu lieu récemment entre des représentants des Etats d'Europe occidentale et des Etats socialistes ont confirmé qu'il est possible et absolument nécessaire de progresser dans la solution des problèmes européens, car cela répond à l'intérêt de tous les Etats d'Europe.

76. Ces dernières années, certaines idées se sont également fait jour dans des pays d'Europe occidentale au sujet de ces problèmes. Il serait bon qu'une conférence paneuropéenne se réunisse pour examiner les moyens d'assurer la paix, la sécurité et la coopération en Europe, comme le proposent les Etats membres du Pacte de Varsovie. La République socialiste tchécoslovaque appuie cette proposition et se déclare prête à prendre part à cette conférence à une date fixée en accord avec les autres parties intéressées.

77. Il faut faire le maximum d'efforts pour réaliser les aspirations des peuples d'Europe, qui souhaitent la paix depuis des siècles, et trouver un moyen convenable d'atteindre ce but, c'est-à-dire de transformer l'Europe en un continent où régnera une coopération fructueuse entre les peuples.

78. Le tour agressif pris par la politique extérieure des Etats-Unis qui, notamment au Viet-Nam, a créé une situation menaçant directement la paix internationale, a un effet extrêmement défavorable sur les pourparlers de désarmement. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement a poursuivi ses activités pendant 6 mois entiers cette année, mais il n'a pas atteint de résultat positif. Tous les efforts que les délégations des Etats socialistes et non alignés représentés au Comité ont déployés pour parvenir à un accord sur les différentes questions à l'étude se sont heurtés à l'opposition des délégations des Etats membres de l'OTAN, et surtout des Etats-Unis.

79. Naturellement, si le Gouvernement américain poursuit la politique dangereuse dont j'ai parlé, et qui est indissolublement liée à une course fiévreuse aux armements, on ne peut pas s'attendre à le voir manifester de l'intérêt pour une mesure efficace de désarmement, quelle qu'elle soit, ou s'efforcer sincèrement de parvenir à un accord à ce sujet.

80. Ce point de vue a été entièrement confirmé lors de l'examen de toutes les questions dont s'est occupé le Comité des dix-huit puissances à Genève. La délégation des Etats-Unis et celles de leurs alliés de l'OTAN ont éludé en fait toute négociation sur le désarmement général et complet. Elles ont adopté une position absolument négative vis-à-vis de la proposition prévoyant l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et de la proposition de l'URSS tendant à ce que les puissances nucléaires s'engagent, pour commencer, à ne pas utiliser ces armes les premières.

81. Ces Etats ont également évité de discuter des propositions visant à créer des zones dénucléarisées dans différentes régions, à éliminer les bases militaires étrangères et à retirer les forces armées étrangères du territoire d'autres Etats. Lors de l'examen des propositions portant sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains et des mesures à prendre pour enrayer la diffusion des armes nucléaires, les délégations des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN ont également adopté une position qui a empêché tout progrès.

82. Il ressort des pourparlers qui ont eu lieu jusqu'ici sur la conclusion d'un accord de non-prolifération des armes nucléaires que les Etats-Unis, répondant aux vœux des milieux militaristes et revanchards de la République fédérale d'Alle-

magne, s'efforcent toujours, en violation d'une résolution de la vingtième session de l'Assemblée générale de l'ONU, d'exécuter des plans qui ouvriraient à la République fédérale d'Allemagne l'accès aux armes nucléaires dans le cadre de l'OTAN. Ainsi, les pourparlers sur cette question importante sont entrés dans une impasse, et il est à craindre que de nouveaux Etats acquièrent des armes nucléaires.

83. Devant cette situation, il faut tout mettre en œuvre immédiatement pour que les pourparlers sur la conclusion d'un accord de non-prolifération des armes nucléaires sortent de cette impasse. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque accueille avec satisfaction la proposition du Gouvernement soviétique tendant à étudier, à la présente session, la possibilité de demander aux Etats de renoncer à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires [A/6398].

84. Les résultats obtenus par le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement après cinq ans d'activité ne donnent aucun motif de satisfaction. On ne saurait accepter une pareille situation. Au contraire, la conjoncture internationale exige que l'on redouble d'efforts pour surmonter les obstacles qui ont empêché jusqu'ici la solution d'un problème aussi important.

85. La convocation d'une conférence mondiale du désarmement, conformément à la proposition de la Conférence du Caire de 1964^{3/} et à la résolution adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale [résolution 2030 (XX)], aiderait grandement à trouver de nouveaux moyens de résoudre les divers problèmes du désarmement. C'est pourquoi il faut continuer à faire des efforts pour convoquer cette conférence.

86. Avec le développement rapide de la science et de la technique, l'homme pénètre de plus en plus loin dans l'espace extra-atmosphérique. A cet égard, il est urgent de régler les conditions dans lesquelles se poursuivront les activités des Etats dans ce domaine. Nous notons avec satisfaction que l'ordre du jour de la présente session comporte une question relative à la conclusion d'un traité international sur les principes régissant l'activité des Etats dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, de la Lune et des autres corps célestes [A/6341 et A/6352/Rev.1]. Nous espérons que l'Assemblée contribuera à la solution de cette question importante.

87. La délégation tchécoslovaque estime que la situation actuelle dans le monde fait un devoir à l'Assemblée générale d'élaborer et de proclamer des principes de droit international concernant la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici, et au cours desquelles la République socialiste tchécoslovaque a présenté des propositions, ont eu un large écho. C'est pourquoi, soucieux de réaliser les objectifs de notre Organisation, d'accroître son efficacité et d'assainir l'atmosphère internationale, nous continuons d'appuyer la déclaration sur les principes du droit inter-

^{3/} Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés (5-10 octobre 1964).

national relatifs à la coexistence pacifique des États^{4/}, afin d'obtenir le respect strict et ferme de ces principes dans les relations internationales.

88. Nous croyons que malgré les obstacles auxquels se heurtent nos efforts pour assurer plus rapidement la codification desdits principes, ce but sera atteint. Nous sommes disposés à collaborer, dans le cadre de l'ONU, avec tous les États qui prouvent par leurs actes leur fidélité aux principes de la Charte et insistent sur leur application intégrale. Nous invitons l'Assemblée générale à redoubler d'efforts dans cet important domaine d'activité de l'ONU.

89. L'un des premiers objectifs que s'assigne le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque en politique étrangère est de contribuer par tous les moyens à la lutte pour la liquidation complète du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations.

90. Au cours des six années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], le colonialisme a été obligé d'abandonner nombre de ses positions. Toutefois, malgré les progrès sensibles des mouvements de libération nationale, plusieurs dizaines de millions de personnes se trouvent encore directement sous la domination coloniale.

91. A la présente session, comme par le passé, nous soutiendrons toute initiative utile visant à liquider le colonialisme en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie, dans les Antilles, etc., et à extirper la politique raciste en République sud-africaine, en Rhodésie du Sud et dans d'autres endroits.

92. Il est particulièrement urgent, selon nous, d'examiner en détail, à la présente session, la question du Sud-Ouest africain. Dans ce territoire, la situation reste intolérable. Tous les États Membres de l'ONU ont l'obligation collective d'en terminer sans retard avec l'oppression raciste dans cette partie de l'Afrique. A ce propos, nous soulignons à nouveau que nous ne sommes pas d'accord avec l'arrêt rendu cette année par la Cour internationale^{5/} et que nous ne l'acceptons pas.

93. Au cours de sa session, l'Assemblée générale devrait soumettre toute la question de la décolonisation à une étude circonstanciée et adopter les mesures nécessaires pour que 1967 soit l'année de l'élimination définitive de toutes les séquelles et manifestations du colonialisme.

94. Parallèlement, elle devrait suivre avec la plus grande vigilance toutes les tentatives qui sont faites pour mener une politique de néo-colonialisme dont le but est de maintenir les peuples indépendants sous la domination effective des puissances impérialistes. Il faut mener la lutte anti-colonialiste à son terme et veiller à ce que les peuples puissent vivre dans la liberté et l'indépendance sans aucune intervention étrangère quelle qu'elle soit.

^{4/} Voir Comptes rendus officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexe, point 75 de l'ordre du jour, document A/C.6/L.505.

^{5/} Voir Affaires du Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueils 1966, p. 6.

95. L'un des principaux problèmes de l'heure consiste à éliminer les tristes conséquences de l'ancienne domination coloniale dans les pays en voie de développement, notamment dans leur économie. La situation économique de ces pays et leurs perspectives d'avenir sont inquiétantes et le resteront tant que les pays capitalistes développés qui portent la responsabilité de cette situation ne leur apporteront pas une aide à la mesure de leurs besoins. Les efforts de ces pays pour résoudre les problèmes économiques, et en particulier leur désir d'exercer pleinement leur souveraineté inaliénable sur leurs ressources naturelles et de mobiliser leur potentiel au maximum en vue de développer leur économie, recevront tout notre appui.

96. La coopération économique multiforme de la République socialiste tchécoslovaque avec les pays en voie de développement répond et continuera de répondre aux besoins de leur développement économique. Nous reconnaissons que la solution à long terme de leurs problèmes économiques exigera des changements de structure tant dans l'économie des pays développés que dans celle des pays en voie de développement. Dans le cadre des changements internes qui accompagnent la mise en place de notre nouveau système de gestion de l'économie nationale, nous ménagerons des moyens accrus de coopération économique avec les pays en voie de développement. En liaison avec eux, nous dégagerons peu à peu les formes de coopération économique permettant de tirer le meilleur parti des avantages de la division internationale du travail. Nous estimons que, de cette façon, la République socialiste tchécoslovaque contribuera au mieux de ses possibilités à l'élimination des déformations subies par l'économie des pays en voie de développement en raison de son adaptation forcée aux besoins des anciennes métropoles.

97. Pour ce qui est de l'activité de l'ONU dans le domaine économique, nous continuerons à faire tous nos efforts pour qu'elle porte sur les problèmes essentiels. Nous reconnaissons toute l'importance de la Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement^{6/}, notamment pour la solution des problèmes économiques complexes des pays en voie de développement. Le Gouvernement tchécoslovaque a adopté une série de mesures qui découlent des recommandations de la Conférence et correspondent à ses objectifs. Nous sommes convaincus que pour que la Conférence réponde à sa vocation, il est indispensable que l'on applique de façon suivie les principes qu'elle a énoncés, et qu'elle devienne vraiment un organe universel s'occupant de tous les problèmes du commerce mondial et du développement, y compris les rapports entre pays ayant des systèmes sociaux différents. Il faut que le principe de l'universalité ainsi compris garde toute sa vigueur dans les organismes autonomes de développement industriel qui viennent d'être créés par l'ONU.

98. Nous accordons également une grande importance à la révision du programme et des méthodes de travail de l'ONU dans les domaines social, culturel et humanitaire. Nous continuerons à déployer des efforts pour que l'ONU, à cet égard, s'oriente vers

^{6/} Conférence qui a eu lieu à Genève du 24 mars au 10 juin 1964.

la solution des problèmes urgents de notre époque, et cherche notamment à combler rapidement la différence de niveau social entre les pays en voie de développement et les pays développés, à éliminer toutes les formes de discrimination et à créer des conditions propices à un large développement de la coopération internationale en matière de science, de technique et de culture.

99. On ne saurait dissimuler que l'Organisation des Nations Unies a encore beaucoup à faire pour s'acquitter de ses obligations concernant le maintien de la paix et de la coexistence pacifique. La raison en est principalement qu'elle ne reflète pas suffisamment les profonds changements de l'après-guerre, qui ont entraîné une modification radicale du rapport des forces.

100. Il s'agit de tirer le plus grand parti possible des idées fondamentales de la Charte. C'est sur celle-ci que doit reposer toute l'activité de l'Organisation, et il faut s'opposer résolument à ceux qui veulent en méconnaître les dispositions. On ne saurait permettre que soient éludées les dispositions particulièrement importantes en vertu desquelles le Conseil de sécurité est seul compétent en ce qui concerne l'emploi de forces armées. Il faut renforcer le rôle du Conseil dans la mesure où celui-ci, conformément à la Charte, assume la responsabilité principale pour ce qui touche au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Du même coup, on renforcerait l'ONU dans son ensemble et on la rendrait plus apte à résoudre les questions d'actualité. Il faut éliminer une série de survivances de la "guerre froide" qui font qu'on n'a pas confiance dans la capacité de l'Organisation à s'opposer aux menaces contre la paix et la sécurité internationales.

101. Le fait que les Etats-Unis continuent à invoquer le nom de l'ONU pour occuper militairement la Corée du Sud porte un préjudice sensible au prestige de l'Organisation. La question coréenne est avant tout la question de l'unification de ce pays divisé; c'est donc un problème intérieur que le peuple coréen doit résoudre lui-même. Le mémorandum du Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, daté du 21 juillet 1966, offre une base raisonnable pour la solution équitable de ce problème, qui présente un intérêt vital pour la population des deux parties du pays.

102. Pour résoudre la question coréenne, il faut d'abord procéder au retrait des troupes américaines et des autres troupes étrangères qui occupent la Corée du Sud sous le drapeau de l'ONU. Il faut aussi dissoudre la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui est illicite, et supprimer la question dite de Corée de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est en considération de ces requêtes légitimes que le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a demandé, avec d'autres pays, l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale [A/6394]. L'examen de cette question et l'adoption d'une résolution pertinente contribueraient au règlement équitable du problème coréen.

103. Il est temps d'en finir avec la situation anormale qui découle de la représentation de la Chine à

l'ONU. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque se prononce de nouveau en faveur du rétablissement immédiat des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU, rejette la théorie dite des "deux Chines" et demande l'expulsion du représentant de la clique de Tchang Kai-shek, qui ne représente personne et occupe illégalement la place de la République populaire de Chine. Il est de l'intérêt de l'Organisation elle-même que tous les Etats qui remplissent les conditions énoncées dans la Charte des Nations Unies en soient Membres s'ils le désirent.

104. Les organes de l'ONU sont saisis d'une déclaration du représentant de la République démocratique allemande sur son admission à l'Organisation des Nations Unies [A/6283 et A/6443]. La République démocratique allemande est un Etat souverain, et son gouvernement est le représentant légitime de sa population dans tous les cas. La politique étrangère qu'il a menée jusqu'ici prouve non seulement qu'il se solidarise avec les principes de la Charte des Nations Unies, mais qu'il les applique dans la pratique. La République démocratique allemande remplit toutes les conditions définies dans la Charte pour faire partie de l'ONU, et c'est pourquoi sa demande d'admission devrait recevoir satisfaction. Nous estimons aussi qu'il faudrait admettre à l'ONU le deuxième Etat allemand, la République fédérale d'Allemagne.

105. Malgré toutes les difficultés qu'éprouve notre Organisation, et malgré les défauts dont elle souffre, nous voyons en elle une grande instance internationale qui a des tâches considérables à remplir.

106. A ce propos, je tiens à dire que l'activité inlassable du Secrétaire général, U Thant, au cours de la période écoulée, a joué un grand rôle dans les travaux de l'ONU. Le Gouvernement tchécoslovaque serait heureux qu'il se déclare prêt à conserver ses importantes fonctions.

107. La République socialiste tchécoslovaque, qui est l'un des Membres fondateurs de l'ONU, souhaite particulièrement que l'Organisation devienne définitivement un instrument efficace du renforcement de la sécurité internationale et qu'elle reflète véritablement les idées de la Charte, idées qui sont nées d'une expérience historique durement acquise par les peuples à la fin de la seconde guerre mondiale.

108. Le peuple de notre pays, qui déploie de gros efforts pour édifier une société socialiste développée, a un intérêt vital au renforcement de la paix et à l'extension de la coopération internationale. Je peux donc assurer l'Assemblée générale que le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque mettra tout en œuvre, quant à lui, pour que le risque de guerre soit écarté et pour que règne une paix durable entre les peuples.

109. Tun ABDUL RAZAK (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale.

110. Ma délégation a des raisons toutes particulières de se réjouir de votre élection. D'une part, vous êtes le représentant d'une petite nation comme la nôtre,

jouant son rôle à part entière dans les affaires internationales, sans ostentation sans doute, mais d'une façon qui n'en est pas moins efficace. Pendant longtemps, l'existence de votre pays a été, en raison de facteurs géographiques, subordonnée au maintien de la paix dans la région. Tout comme la Malaisie, l'Afghanistan est un petit pays entouré de voisins beaucoup plus grands.

111. D'autre part, depuis longtemps, vous représentez votre pays à l'Organisation des Nations Unies où vous vous êtes acquis une réputation de modération, de sagesse et de sens pratique dans les problèmes internationaux. Vous avez le grand privilège d'appartenir à la lignée d'hommes d'Etats asiatiques qui ont déjà occupé ces hautes fonctions, lignée dans laquelle s'inscrivent le général philippin Carlos Rómulo, l'Iranien Nasrollah Entezam, Madame Pandit, de l'Inde, le prince thaïlandais Wan Walthayakon et le Pakistanais Mohammed Zafrulla Khan. Aussi ma délégation est-elle persuadée que vous saurez diriger avec sagesse les travaux de la présente assemblée.

112. J'aimerais également adresser nos remerciements, ainsi que l'expression de notre gratitude, au Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Amintore Fanfani, qui a assuré avec efficacité la direction de la dernière session de l'Assemblée générale. Il l'a conduite d'une main ferme, tout en faisant preuve d'une profonde compréhension des règles des débats dont le but est de guider la libre expression des opinions des Etats Membres participant aux délibérations, et non pas de l'empêcher.

113. Il ne faut pas oublier que cette vingt et unième session de l'Assemblée générale ou, ce qui revient au même, de l'Organisation des Nations Unies, marque la majorité de notre Organisation. Au cours de ces dernières années, l'Organisation a affronté les difficiles problèmes de l'adolescence. Ce furent des années de lutte et de croissance où l'important et le négligeable se disputaient l'attention. Cette expérience a été la condition même de la progression vers la maturité.

114. Puisque nous sommes donc au seuil d'un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité, permettez-moi d'exprimer l'espoir que nous tous, qui sommes réunis ici, dans cette grande assemblée des nations, représentant nos pays respectifs, nous tous, dis-je, réitérerons notre adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et nous efforcerons de réaliser son objectif: la coopération entre nations, dans un monde pacifique où régneront l'ordre, le droit et la justice.

115. En Malaisie, nous avons toujours fondé notre politique étrangère sur les normes fixées par la Charte de l'Organisation. Notre plus grand désir est d'entretenir des relations amicales avec tous les pays, quelles que soient leurs convictions idéologiques ou leur régime gouvernemental. Il nous paraît juste et normal que chaque pays puisse choisir le régime gouvernemental et le mode de vie qui lui conviennent le mieux; c'est là le fondement même de la coexistence pacifique. Nous estimons que chaque pays a le droit d'être à l'abri de toute ingérence étrangère quelle qu'elle soit, et que le respect par chacun de la souveraineté politique et de l'intégrité territoriale des autres est une condition sine qua non de la coexis-

tence pacifique des nations. Si ce respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté existe, nous pensons que les nations du monde — quelles que soient leurs convictions idéologiques — peuvent vivre ensemble non pas simplement dans une coexistence passive, mais dans une coopération active, orientée vers la recherche commune de la paix et du bien-être économique et social des peuples du monde. C'est dans cet esprit de coopération internationale constructive que nous désirons renforcer nos liens d'amitié avec tous les pays qui ont à notre égard une disposition d'esprit analogue.

116. La Malaisie croit fermement que l'Organisation des Nations Unies a un rôle capital à jouer dans l'instauration d'une coopération internationale active entre les nations. Seule organisation universelle au service de l'humanité, elle peut, en jouant de ses vastes possibilités, être un instrument efficace d'harmonisation des relations entre nations, d'apaisement des discordes, et, sur un plan plus large, de réalisation de son objectif ultime, à savoir la création d'un ordre mondial prospère et pacifique, dans la liberté et la justice.

117. Lors de sa naissance, il y a vingt et un ans, cette Organisation comptait cinquante et un Membres. Une grande partie de la race humaine était laissée à l'écart, ou n'était du moins pas représentée. Mais le principe de l'universalité existait déjà dans la notion même des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Organisation compte 118 Membres. Ces simples chiffres soulignent à eux seuls la force croissante de l'Organisation; ils mettent aussi en relief les dimensions qu'ont nécessairement pris nos problèmes non seulement du point de vue numérique, mais — ce qui était inévitable — du point de vue de leur complexité.

118. Telle qu'elle est actuellement composée, notre Organisation englobe pratiquement toute la surface peuplée et organisée du monde; de ce fait, ce qui lui manque encore pour être universelle diminue dans une certaine mesure son autorité. Il est donc du devoir des Membres actuels de l'Organisation d'encourager les quelques hésitants qui restent à l'extérieur à y adhérer, renforçant ainsi son autorité afin qu'elle soit mieux en mesure de réaliser ses objectifs et ses idéaux.

119. On cite souvent l'absence de la République populaire de Chine comme un exemple flagrant du manque d'universalité de l'Organisation. Mon pays a toujours soutenu que le peuple chinois, qui représente un quart de la population mondiale ainsi qu'une illustre civilisation, devrait être associé aux 118 Etats Membres de l'Organisation. C'est un fait, cependant, qu'en choisissant d'adopter à l'égard des Nations Unies une politique critique, voire même hostile, la République populaire de Chine s'est créé elle-même des barrières qui l'empêchent de se joindre aux Nations Unies tant que l'Organisation n'est pas remodelée comme elle l'entend. Nous regrettons l'attitude de la Chine qui voudrait que notre Organisation soit complètement réorganisée conformément à ses propres conceptions nationales. Que l'Organisation ait connu dans le passé certaines faiblesses et difficultés, cela est indéniable. Mais aucun Etat, si puissant soit-il, si peuplé soit-il, ne saurait imposer seul sa volonté

aux Nations Unies. Aucun Etat ne peut, unilatéralement, refaire notre Organisation à sa propre image.

120. Mon gouvernement croit, certes, à l'importance de la représentation de la République populaire de Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies; mais il est fermement convaincu que la question ne peut être dissociée de celle du sort des 13 millions d'habitants de Taïwan. Nous avons toujours soutenu qu'on ne peut refuser à ces 13 millions de personnes le droit de choisir leur propre destin, droit que notre Organisation elle-même a prescrit et défendu, fût-ce dans les plus petites colonies du monde. Mon pays estime que cette Organisation ne peut refuser aux 13 millions d'habitants de Taïwan le droit inaliénable à l'autodétermination, et que le sort de Taïwan ne doit pas être lié à celui de la Chine continentale uniquement parce que cette dernière maintient que Taïwan fait partie intégrante de son territoire. Aux yeux de mon gouvernement, notre Organisation ferait donc preuve à la fois d'injustice et d'une méconnaissance des faits réels si elle tranchait cette question en sacrifiant les droits des habitants de Taïwan aux exigences de la Chine continentale. Taïwan devrait avoir le droit de rester Membre de l'Organisation des Nations Unies, alors même que la Chine continentale y adhérerait si elle le veut.

121. J'ai parlé tout à l'heure des 118 Etats qui composent l'Organisation des Nations Unies. Lors de la vingtième session, ce nombre était de 117, mais seuls 116 Etats étaient en fait représentés puisque l'Indonésie avait, de son propre gré, refusé de participer à nos travaux. Permettez-moi justement de dire quelques mots au sujet de ce grand Etat qu'est l'Indonésie, voisin proche de mon pays et dont les 197 millions d'habitants sont liés à mon pays par de solides liens historiques, ethniques et culturels. Les membres de l'Assemblée connaissent les regrettables différends qui ont surgi entre l'Indonésie et la Malaisie il y a près de 3 ans, jour pour jour. Les événements des trois dernières années ont séparé nos deux pays, qui ont toutes les raisons du monde de faire cause commune et de collaborer étroitement et qui n'ont absolument aucune raison de se tenir à distance. La fin de ce regrettable épisode est un événement des plus heureux non seulement pour nos deux peuples, mais également pour toutes les nations pacifiques du monde. Le mérite en revient aux deux parties en cause. Ce fut une victoire pour chacun des deux pays, victoire de la paix et de la collaboration sur l'inimitié et la confrontation. Nous autres, habitants de Malaisie, avons toujours eu foi en la paix, en la coopération et en l'amitié entre les nations. C'est pourquoi nous nous réjouissons vivement que les nouveaux dirigeants de l'Indonésie aient décidé de mettre fin à la confrontation.

122. J'aimerais, en mon nom et en celui de mon gouvernement, rendre un sincère hommage aux nouveaux dirigeants de l'Indonésie et notamment au Président et Président du général Suharto, ainsi qu'à l'éminent ministre des affaires étrangères, M. Adam Malik. Leur intégrité, la sincérité et la patience ont largement contribué au rétablissement de la paix entre nos pays. L'Indonésie et la Malaisie peuvent maintenant espérer une ère de paix, de coopération et d'amitié. Mon gouvernement est, quant à lui, décidé à favo-

riser les relations les plus amicales, les plus étroites et les plus durables entre nos deux nations.

123. Puisque j'ai eu le grand honneur de prendre personnellement part aux négociations diplomatiques qui ont conduit au rétablissement de relations amicales entre l'Indonésie et mon pays, je prendrai la liberté de dire, en toute humilité mais avec une profonde satisfaction, que le retour de la paix dans cette partie de l'Asie qui est la nôtre est d'importance fondamentale pour la stabilisation progressive de la région aujourd'hui la plus agitée du monde, à savoir le Sud-Est asiatique. Par leur action, l'Indonésie et la Malaisie ont, ensemble, renforcé les chances de paix, d'ordre et de progrès dans le monde tout entier.

124. La fin de la confrontation a été le résultat de contacts directs entre les deux pays, contacts menés avec le désir sincère d'aboutir à un règlement pacifique. Cela a permis la discussion libre et franche de nos différends dans un esprit amical, de façon à trouver des solutions débouchant sur ce règlement tant souhaité. Nous espérons que ce cas de règlement fondé sur le désir sincère de trouver, par la voie de négociations pacifiques, des solutions durables aux querelles et aux problèmes entre nations, servira d'exemple pour le règlement des différends entre d'autres nations.

125. Au nom de mon pays, je saisis cette occasion qui m'est offerte de souhaiter à nouveau la bienvenue à la délégation de l'Indonésie, qui a toujours fait profiter notre Organisation de ses conseils, avisés durant nos délibérations, et qui, nous en sommes persuadés, continuera de le faire avec un regain d'énergie et d'ardeur.

126. A ce rapprochement avec l'Indonésie s'ajoutent d'autres heureux événements dont la Malaisie se réjouit profondément, à savoir la reprise de ses relations diplomatiques avec les Philippines et le Pakistan. De ce fait, la Malaisie peut maintenant envisager avec le plaisir le plus vif la perspective d'une collaboration fructueuse avec ces grands pays voisins d'Asie, dans la recherche de la paix et du bien-être économique et social de nos peuples.

127. A cet égard, je souhaite que la présente session de l'Assemblée générale prenne acte de la profonde gratitude avec laquelle nous avons accueilli l'initiative personnelle et les efforts inlassables de S. M. I. le Shahinchah d'Iran en vue du rétablissement de relations normales entre le Pakistan et la Malaisie.

128. Il y a à peine neuf ans que mon pays a accédé à l'indépendance. Depuis, nous avons consacré nos forces et nos ressources au développement national, mais ce dernier a été quelque peu retardé par suite des regrettables incidents avec l'Indonésie. La paix étant maintenant revenue en Malaisie, nous pouvons redoubler d'efforts et consacrer à nouveau nos ressources au développement économique, ainsi qu'à la prospérité et au bien-être de notre peuple.

129. Un des grands principes de notre politique nationale est la recherche et l'instauration d'une coopération régionale commerciale, économique et culturelle. Nous sommes persuadés que la coopération régionale est le point de départ logique, et même le fondement de la coopération internationale à l'échelle

mondiale. Il est souhaitable que les Etats qui appartiennent à une même région géographique se groupent pour résoudre les problèmes qui, par leur caractère même, leur sont communs. Car il est bien évident qu'il est plus aisé de trouver un dénominateur commun et une base commune d'action entre des Etats appartenant à une même région — le Sud-Est asiatique par exemple — que de rechercher des points communs entre les régions qui sont — géographiquement — aussi éloignées les unes des autres que l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est, par exemple.

130. Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à découvrir des facteurs communs entre des régions aussi hétérogènes et aussi distantes les unes des autres; une telle attitude serait contraire à l'esprit, aux idéaux et à la portée de la Charte. Tout ce que la Malaisie demande, c'est un retour au sens des réalités, au bon sens, un retour aux principes fondamentaux. Nous autres Malaisiens sommes profondément convaincus que la paix universelle et l'ordre mondial doivent être, à la lettre, le résultat d'une évolution lente mais sûre. Il faut partir du particulier pour aboutir au général, de l'unité pour aboutir à l'ensemble.

131. C'est en pensant à cet objectif que, avec les gouvernements de la Thaïlande et des Philippines, nous avons ranimé l'Association du Sud-Est asiatique (ASA), association qui a traversé d'innombrables crises de croissance.

132. L'ASA a été modifiée, une nouvelle vie lui a été insufflée afin qu'elle poursuive les objectifs économiques et culturels communs aux Etats de notre région. La tâche expresse et unique de l'ASA est de promouvoir la coopération économique et culturelle entre ses membres. Par la force qu'elle représente en elle-même, par ses possibilités à long terme, elle compte engendrer des forces économiques qui seront mises au service du développement. L'ASA n'est pas un bloc de puissances mais un bloc pacifique, dont la seule puissance provient de la bonne volonté, de la compréhension et de la coopération de ses membres.

133. Nous comptons donc entamer une ère de coopération régionale à laquelle nous souhaitons travailler; nous espérons élargir cette œuvre — quand bien même ses premiers objectifs seraient modestes — de façon à amener les pays de l'Asie du Sud-Est à collaborer d'une part entre eux et d'autre part, tant individuellement que collectivement, avec d'autres pays d'Asie. Nous avons beaucoup à nous apporter mutuellement pour favoriser notre développement et notre prospérité en vue de faire du Sud-Est asiatique une région à la fois plus stable et plus autonome.

134. Cela ne signifie en rien que les Etats du Sud-Est asiatique doivent apprendre à se fermer au monde extérieur, ou qu'ils commencent à le faire. Il s'agit simplement de réorienter notre effort. A cet égard, je tiens à réaffirmer notre adhésion sans réserve aux idéaux de paix universelle proclamés dans la Charte, conformément aux principes de la justice et du droit international. Le Préambule de la Charte nous demande de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Or l'art du bon voisinage ne peut être démontré et pratiqué en premier lieu que par ceux qui sont réellement voisins.

135. Mais les habitants de l'Asie du Sud-Est ne peuvent se permettre de vivre dans l'isolement; nous savons parfaitement que les événements qui se produisent dans les autres parties du monde ont nécessairement des répercussions plus ou moins grandes pour nous.

136. Parmi les problèmes d'importance mondiale figure celui du désarmement. Il intéresse toutes les nations, des plus grandes et puissantes aux plus petites et faibles. La course effrénée aux armements, le perfectionnement constant des armes, aussi bien nucléaires que classiques, touchent le monde entier et non seulement les grandes puissances, puisque, en cas de guerre mondiale, coupables et innocents seraient également victimes. Chaque Etat, grand ou petit, a donc le droit et le devoir de demander que l'on mette fin à cette course insensée à laquelle se livrent les grandes puissances, apparemment résolues à accroître et à perfectionner leur potentiel de destruction de la race humaine.

137. Hélas! le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement — auquel siègent, en fait, 17 membres — n'a pas réussi à mettre un frein aux aspirations de certains Etats qui, par souci de prestige, veulent faire partie du "club nucléaire". C'est là un échec dont on ne saurait méconnaître l'importance.

138. La prolifération des armes nucléaires est également devenue un nouveau motif de différend idéologique entre les grandes puissances. La science militaire nucléaire a engendré une nouvelle langue et un nouveau jargon dans lequel s'expriment les querelles mais qui n'a aucun sens pour le reste du monde. Dans cette controverse, les protagonistes utilisent la même terminologie, les mêmes mots pour parler de notions diamétralement opposées. Mais les peuples du monde sont en train de prouver qu'ils ne se laisseront pas leurrer par cet écran de fumée verbale. C'est ainsi que ma délégation a toujours, à l'instar de beaucoup d'autres Etats — comme la Suède —, exhorté les puissances non nucléaires à se réunir au plus tôt pour s'engager — définitivement et sans réserve —, par convention, à ne pas détenir ou contrôler d'armes nucléaires qui leur seraient données ou vendues par des puissances atomiques. Le caractère urgent d'une telle initiative a été souligné par le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement; ce dernier a insisté sur le danger que présente l'attitude de certains pays qui possèdent un arsenal nucléaire potentiel. Ces Etats ont en effet indiqué clairement que leur attitude actuelle ne signifiait pas qu'ils seraient ultérieurement disposés à adhérer à un traité de non-prolifération. Pays de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie ne peut se permettre d'oublier qu'elle vit à portée d'une puissance nucléaire asiatique. L'intérêt que porte la Malaisie à ce problème du désarmement n'est donc pas seulement théorique, puisque notre vie en dépend; c'est pourquoi nous insistons pour que ce problème soit rapidement résolu, sous les auspices des Nations Unies ou autrement.

139. J'en viens maintenant aux problèmes liés au commerce et au développement. Plus de deux années se sont écoulées depuis la première conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La deuxième conférence est prévue pour l'an prochain.

Mais nous ne ferions que nous leurrer si nous pensions que le temps amènera à lui seul les progrès escomptés lors de la première conférence.

140. Il nous faut bien reconnaître que les problèmes qui demandaient alors une solution urgente sont toujours là. Ils n'ont fait que grandir. Le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en voie de développement augmente inéluctablement, à tel point qu'il est de plus en plus difficile de le combler. Les courants de capitaux ne se sont pas développés de façon sensible, tandis que le progrès technique devient de moins en moins accessible aux pays en voie de développement. Fait ironique, on enregistre pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement un rythme de croissance plus lent encore qu'au cours des décennies précédentes. La production alimentaire par habitant dans la région de la CEEAO a diminué — alors que c'est dans cette partie du monde qu'est concentrée la majeure partie de la population mondiale. Cet état de choses menace de dominer tous les autres problèmes.

141. Lors de la prochaine conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous déverserons certainement de nouveaux flots d'éloquence en toutes sortes de langues afin de faire le point et de tenter d'aller de l'avant. Mais, plutôt que d'attendre avec confiance une action positive de la part des pays industrialisés, il me paraît plus utile que les pays en voie de développement eux-mêmes se réunissent par analyser à nouveau leurs besoins et pour voir s'ils ne peuvent s'entraider dans certains domaines économiques, fussent-ils limités.

142. Je suis heureux de faire savoir à l'Assemblée générale qu'à cet effet, mon gouvernement a organisé des journées d'études qui doivent réunir le mois prochain à Kuala-Lumpur, capitale de mon pays, plusieurs invités afro-asiatiques; nous pensons que cette confrontation de connaissances et d'expériences en matière de planification et de développement aidera de façon concrète les pays intéressés à mettre en œuvre leurs plans de développement respectifs, en vue d'atteindre un rythme de développement économique plus rapide, dans l'intérêt de leurs peuples. De même, la nouvelle Banque asiatique de développement, dont la Malaisie est un pays membre, jouera un rôle des plus utiles dans le développement de notre région.

143. Mon gouvernement cherche depuis longtemps à développer la coopération économique et les relations commerciales entre les pays de l'Asie du Sud-Est; fort heureusement, les nuages qui ont, pour un temps, assombri l'horizon politique et menacé notre effort se sont dissipés; aujourd'hui, nous allons à nouveau de l'avant. A cet égard, ma délégation se félicite évidemment de la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, aux travaux de laquelle nous espérons participer dans toute la mesure de nos moyens.

144. Nous avons à étudier, durant la présente session, toute une gamme d'autres problèmes qui exigent une solution urgente. Je citerai notamment le financement des opérations de maintien de la paix, la politique néfaste et anachronique de l'apartheid en Afrique du Sud, l'extension de l'apartheid au territoire sous mandat du Sud-Ouest africain — événement que la

fort regrettable décision récemment prise par la Cour internationale de Justice à propos de ce territoire n'a rien fait pour empêcher; je citerai encore le refus d'accorder à la majorité du peuple de la Rhodésie du Sud son droit à l'autodétermination, la politique coloniale intransigeante du Portugal en Angola, au Mozambique et dans d'autres petits territoires d'Afrique et d'Asie, le mouvement en faveur de l'indépendance en Arabie du Sud, enfin, le refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple de la Palestine. La position de mon gouvernement sur toutes ces questions est bien connue et ma délégation aura l'occasion, en temps utile, de la développer au cours de la session.

145. Néanmoins, je ne peux laisser passer cette occasion d'exprimer, d'une part, les graves inquiétudes qu'inspirent à mon gouvernement les événements récents d'Afrique du Sud, d'autre part, la déception et la désillusion des peuples et des nations de couleur devant le fait que les pays de l'ouest paraissent accepter ces événements. J'aimerais donc, du fond de mon cœur, m'adresser directement aux pays occidentaux intéressés, et en particulier aux grandes puissances; j'aimerais leur faire saisir la nécessité de prendre des mesures rapides et positives pour enrayer cette évolution, qui peut entraîner les conséquences les plus dangereuses pour l'avenir des relations entre nations et peuples blancs et de couleur du monde entier.

146. Permettez-moi également de dire quelques mots au sujet de la Rhodésie. Mon gouvernement continue de suivre avec beaucoup d'inquiétude la situation qui y règne. Il demande que des mesures efficaces soient prises pour mettre immédiatement fin au régime illégal et rebelle d'Ian Smith. Il ne saurait être question d'accepter l'oppression d'une majorité africaine par une minorité blanche. Notre politique en ce qui concerne la Rhodésie du Sud n'a pas varié et reste très nette. Nous sommes persuadés que cette colonie britannique de Rhodésie ne doit pas obtenir l'indépendance avant que le régime de la majorité soit instauré sur la base du suffrage universel des adultes, c'est-à-dire sur le principe d'une voix par personne. Devant l'action de Smith, qui a obtenu l'indépendance par des moyens illégaux en Rhodésie, il est du devoir de chaque Etat Membre de notre Organisation de veiller à la suppression de ce régime et à son remplacement par un gouvernement constitutionnel et démocratique. La récente réunion des premiers ministres du Commonwealth britannique ^{7/} a lancé au régime de Smith un avertissement catégorique et solennel. S'il n'en est pas tenu compte, nous devons insister pour que des sanctions obligatoires et efficaces soient fermement appliquées, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de garantir au peuple de la Rhodésie son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

147. Je voudrais encore aborder une importante question qui touche de très près la Malaisie, ainsi que tous les pays du Sud-Est asiatique. Je veux parler du conflit qui se prolonge au Viet-Nam et dont beaucoup de gens, y compris une personnalité aussi éminente que notre Secrétaire général, U Thant, estiment

^{7/} Réunion des Chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lagos, Nigéria, du 11 au 12 janvier 1966.

qu'il pourrait engendrer une troisième guerre mondiale. Pour nous, pays du Sud-Est asiatique, le conflit du Viet-Nam fait peser une véritable menace sur la paix, le progrès et la sécurité de toute la région. La Malaisie a clairement indiqué, à différentes reprises, qu'elle souhaitait voir ce conflit prendre fin aussitôt que possible et qu'il convenait d'aider les parties directement intéressées à résoudre leurs différends par des négociations pacifiques autour d'une table de conférence. Mon pays a pris et continuera de prendre toutes les initiatives qui lui paraîtront possibles et opportunes, sur le plan pan-asiatique, pour trouver une solution régionale à ce problème. Il incombe aux parties intéressées elles-mêmes de trouver une formule qui leur permette de résoudre leurs problèmes; nos efforts à nous doivent tendre uniquement à les réunir, et non pas à leur proposer — moins encore à leur imposer — une solution. Nous avons toujours soutenu que, conformément aux principes de la Charte, chaque pays a le droit à l'autonomie, sans qu'un autre pays puisse porter atteinte à son intégrité territoriale et à son indépendance politique. Nous ne pouvons qu'espérer voir nos efforts aboutir.

148. Je profite de cette occasion solennelle qui m'est offerte pour inviter du haut de cette tribune tous les Etats, grands et petits, représentés à cette assemblée, à aider les parties directement intéressées à se réunir autour d'une table de conférence. Il faut trouver le plus rapidement possible une solution à ce conflit des plus regrettables afin de libérer le peuple du territoire vietnamien, au nord comme au sud, des cruautés d'une guerre qu'il n'a cessé d'endurer depuis plus de vingt ans.

149. Nous sommes parfaitement conscients des obstacles aussi grands que redoutables qui se dressent sur le chemin de notre Organisation dans ses efforts en faveur de la paix au Viet-Nam. Aussi regrettons-nous que les co-présidents de la Conférence de Genève n'aient pu encore convoquer une conférence afin de rechercher et de trouver une solution au conflit, en dehors de notre Organisation si nécessaire.

150. Avant de terminer, permettez-moi encore de dire un mot au sujet de notre éminent Secrétaire général. Je ne veux pas répéter ce qui a été dit du haut de cette tribune et même en dehors de notre Assemblée sur la nécessité absolue de le voir conserver ses fonctions, au moins durant quelques années. Mon pays, tant à titre individuel qu'en se joignant à d'autres Etats asiatiques, a lui aussi tenté de persuader le Secrétaire général de cette nécessité. Je ne méconnais certes pas les problèmes — qu'il nous a d'ailleurs exposés en toute loyauté — qui rendent difficile la poursuite de son mandat. Mais je voudrais lui rappeler que parmi les Etats qui lui ont lancé un urgent appel figurent ceux qui, précisément, sont directement ou indirectement touchés par ces problèmes; par le fait même que ces pays se sont adressés à lui, ne se sont-ils pas engagés moralement à trouver une solution à ces problèmes? Quoi qu'il en soit, le seul sens que je donne à la lettre du 1^{er} septembre de notre Secrétaire général [A/6400] est qu'il se tiendra en dehors de l'ordre pour le moment afin que le Conseil de sécurité ait toute latitude pour formuler ses recommandations à l'Assemblée

générale; il évite ainsi toute gêne que le Conseil de sécurité pourrait éprouver si le Secrétaire général offrait de poursuivre son mandat.

151. C'est là une question sur laquelle, fait rarissime, l'Assemblée s'est prononcée à l'unanimité. Vous connaissez tous les éminents services qu'U Thant a rendus tant aux Nations Unies qu'à la cause de la paix mondiale. Sa présence est plus que jamais indispensable à notre Organisation. Des problèmes multiples restent à résoudre, problèmes sur lesquels il a appelé notre attention. Accordons-leur la priorité nécessaire et engageons-nous à leur trouver des solutions. J'espère sincèrement que le Secrétaire général trouvera le moyen, dans l'intérêt même de notre Organisation et dans l'intérêt de la coopération internationale, d'exaucer notre vœu à tous en restant en fonctions.

152. M. SALVADOR-LARA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Le début de chaque session annuelle de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est un moment encourageant pour l'esprit. Il montre en effet que, malgré tous les événements sanglants et douloureux, on conserve l'espoir d'atteindre les idéaux de cette haute organisation internationale et, en particulier, le désir d'obtenir et de maintenir la paix. Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de m'associer à ceux qui ont déjà félicité M. Pazhwak, tout d'abord pour son élection qui couronne une vie féconde et dévouée, et ensuite parce que cette élection est le point de départ, tant pour le Président personnellement que pour l'Organisation, de nouvelles luttes au profit de l'humanité. Qu'on me permette également de rappeler la façon remarquable dont l'éminent homme d'Etat, M. Amintore Fanfani, dont le nom signifie tant en Amérique latine et dans le monde, a assuré la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale.

153. Sans doute tout n'est pas flatteur en ce début de session. Nous voyons dans le monde la misère, la faim, la maladie, la douleur et l'ignorance; l'importance des problèmes est telle qu'il semble que rien n'a été fait. Nous sommes également témoins, malheureusement, de la violence, de la violation du droit, d'injustices effrayantes dans les rapports entre individus et entre nations et, pis encore, nous constatons la présence angoissante de la guerre, et tous ces facteurs pourraient inciter au pessimisme. Toutefois, comme l'a déclaré Monsieur le Président, nous avons le devoir d'être optimistes. Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce que serait aujourd'hui le sort du monde sans les Nations Unies, cette tentative suprême de maintenir la paix par le droit et par la compréhension internationale, et ce "centre où s'harmonisent les efforts des nations" pour atteindre, au profit de l'espèce humaine, des objectifs fondamentaux communs. Voilà une autre raison de défendre, de renforcer et de perfectionner l'Organisation, puisque, pour reprendre les paroles prononcées par "l'expert en humanité" Paul VI lors de son pèlerinage de paix qui l'a conduit à notre Maison du Monde, "les peuples se tournent vers les Nations Unies comme vers l'ultime espoir de la concorde et de la paix" [1347^{ème} séance, par. 24 et 25]. Quelle lourde responsabilité est donc la nôtre!

154. Aussi la République de l'Équateur, dont j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui le peuple et le gouvernement, exprime-t-elle par ma bouche, une fois de plus, sa foi dans les principes de la Charte avec d'autant plus d'ardeur que le fait d'être un petit pays l'écarte des conflits de puissance qui paraissent être la cause essentielle des tensions et des dangers qui pèsent actuellement sur l'homme.

155. L'Équateur réaffirme également son attachement au grand principe de l'égalité souveraine des États, qui permet de surmonter des différences économiques, sociales, politiques ou autres, pour que tous les États soient membres de la communauté dans la pleine égalité des droits et des devoirs.

156. Ce principe, que nous appuyons chaleureusement, nous fait rendre conscience en même temps de ces différences qui sont de nature à causer une menace à la paix lorsque les grandes puissances, dans la lutte dangereuse à laquelle ils veulent nous mêler, prétendent faire jouer dans les relations internationales leur puissance et leur niveau élevé de développement. Je crois donc que si la responsabilité des grandes puissances est décisive, celle des petits pays ne l'est pas moins, car ils peuvent inviter les premières à la réflexion. Par conséquent, j'applaudis au discours remarquable que le Secrétaire général a prononcé il y a moins d'un mois à l'Université du Chili, et où il a rappelé que les pays en voie de développement "pourraient renforcer l'Organisation en lui donnant la cohésion dont elle a tant besoin, en raison surtout des graves différends qui existent encore entre les grandes puissances". "L'avenir des Nations Unies" — a dit alors U Thant — "dépend donc en grande partie des petites nations, de leur sens des responsabilités, de leur indépendance et de leur objectivité, de leur attachement aux principes de la Charte et, avant tout, de leur détermination collective de contribuer à atténuer et à éliminer les situations dangereuses et les tensions qui ont affecté de manière si malheureuse les relations internationales au cours des vingt dernières années... Pour construire une paix durable, il est essentiel qu'un effort constant soit fait, année après année, par toutes les nations, grandes et petites."

157. Cet important discours signale, avec clarté et objectivité, nombre des causes de la tension qui s'est manifestée au cours des dernières crises internationales et des facteurs qui retardent la mise en œuvre des objectifs de l'Organisation.

158. A l'ancienne Société des Nations, la "politique de puissance" effrénée a été le facteur le plus important qui ait amené l'éclatement de la guerre. Le Secrétaire général reconnaît avec douleur et angoisse que cette politique nous menace encore. Dans un discours prononcé devant les Nations Unies, à la dix-septième session de l'Assemblée générale en 1962 [1131ème séance], le représentant de l'Équateur, qui préside aujourd'hui la Première Commission, a rappelé la grande conquête qu'a été le remplacement à l'ONU du simple concept de société par celui de communauté, ce qui exige également que la "politique de puissance" que U Thant a dénoncée soit elle aussi définitivement remplacée par la "politique de coopération".

159. Le fait que les grandes puissances ne sont pas encore parvenues à un accord définitif sur le désarmement prouve que nous ne sommes pas encore arrivés au stade d'une pleine coopération internationale. La course aux armements n'a pas cessé, même en Amérique latine. L'Équateur appuie donc avec chaleur les efforts déployés pour arrêter la course aux armements et se joint à ceux qui demandent à toutes les puissances de libérer les ressources extraordinaires dépensées pour la fabrication d'armes de destruction et pour les utiliser au profit de l'humanité, en les consacrant à la lutte contre la maladie, contre l'analphabétisme et contre la faim. Comme l'a si bien dit S. S. le pape Paul VI au début de cette année dans sa lettre au Secrétaire général:

"... on ne peut le nier: chaque jour qui passe fait apparaître plus clairement qu'aucune paix stable ne pourra s'établir entre les hommes, tant qu'il ne sera pas procédé à une réduction effective, générale et contrôlée des armements. Chaque jour qui passe rend également plus douloureux et plus dramatique le contraste entre l'énormité des sommes englouties dans la fabrication des armes et l'immense et croissante détresse matérielle de plus de la moitié de l'humanité, qui attend encore de voir satisfaites ses nécessités les plus élémentaires."

160. Si l'Équateur condamne toute forme de violence, c'est parce qu'il croit à la valeur de l'esprit, qui doit avoir le pas sur la force physique; aussi proclame-t-il que toute agression, si limitée soit-elle, constitue un crime contre le genre humain et une perte inutile de vies humaines et d'efforts matériels qui pourraient être mieux employés si on les utilisait dans la lutte pour la culture, pour l'amélioration morale et pour l'éradication de la misère. Le Gouvernement équatorien estime nécessaire, sur ce point, de faire appel au sens des responsabilités des pays industrialisés et de souligner à leur intention combien il est paradoxal et illogique de proclamer, d'une part, leur désir d'entreprendre de grands programmes de coopération technique et sociale et de consacrer, d'autre part, le plus gros de leur énergie à des politiques belliqueuses qui sont incompatibles avec les postulats de progrès social et qui sont contraires à l'esprit et aux vœux des peuples du monde.

161. L'absence d'une politique de pleine coopération est également démontrée par les essais nucléaires à des fins militaires. Le Traité de Moscou, signé il y a trois ans, paraissait offrir des garanties satisfaisantes pour éviter de nouveaux essais nucléaires. Néanmoins, ce Traité autorise encore les essais souterrains, et il n'a pas été signé par toutes les puissances nucléaires. Mon pays condamne toute espèce d'essais d'engins nucléaires à des fins militaires; il a adhéré au Traité de Moscou parce qu'il le considère comme une étape nécessaire mais il estime qu'il est incomplet et qu'il doit être amélioré jusqu'à ce qu'on arrive à l'interdiction absolue de tous les essais nucléaires à des fins militaires. L'Équateur considère que toute explosion d'engins nucléaires est une menace contre la paix, parce qu'elle renforce la politique d'hégémonie qui conduit inévitablement à la guerre.

162. Pour toutes ces raisons, l'Équateur, comme d'autres pays, déplore les derniers essais nucléaires, dont le danger n'a pu être scientifiquement nié.

163. Nous nous inquiétons de la prolifération des armes nucléaires et du risque de voir le progrès technique dans ce domaine mis au service de la guerre, ainsi que de l'augmentation des membres du club exclusif des puissances nucléaires. C'est précisément dans ce domaine, et en ayant en vue la sauvegarde de la paix, que l'Amérique latine a tenu d'importantes réunions pour élaborer un traité de dénucléarisation. Comme toujours, l'Equateur a adopté une attitude nette et constructive tendant à l'adoption d'une norme obligatoire qui rende impossible en Amérique latine l'existence et l'utilisation des armes nucléaires. C'est là un objectif que nous continuerons à poursuivre activement et nous invitons dès aujourd'hui les puissances nucléaires à respecter le désir des pays latino-américains de voir les engins nucléaires bannis de leur région.

164. Je dois déclarer ici que l'esprit pacifique de mon pays s'inquiète de la prolongation douloureuse de la guerre au Viet-Nam, car nous croyons que la paix du monde est indivisible. Tant qu'il existera des tensions ou des luttes armées dans une partie du monde, le maintien de la paix et de la sécurité internationales sera compromis. Si nous constituons réellement une communauté, la douleur et les souffrances d'une partie de la planète ne peuvent nous laisser indifférents. Nous avons donc présente à l'esprit la responsabilité des grandes puissances dans les événements du Viet-Nam. Tout en condamnant l'agression communiste, nous nous élevons contre la poursuite de la lutte. La volonté du peuple vietnamien doit être respectée. Nous espérons que les parties renonceront à leur obstination et accepteront de négocier sans imposer au préalable des conditions qui rendraient la paix impossible. Je souhaite ardemment que la guerre du Viet-Nam prenne fin.

165. Les nouvelles du Moyen-Orient nous inquiètent également. Elles laissent entrevoir qu'il pourrait exister dans cette région, sous une forme latente, une grave menace contre la paix. En tout état de cause, cette région est un des points névralgiques du globe. Je forme des vœux pour que ces tensions diminuent.

166. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer que l'Equateur, refuse catégoriquement de considérer la guerre comme un moyen de résoudre les différends entre les nations. La guerre ne résout pas les conflits; au contraire, elle les provoque et les multiplie comme une réaction en chaîne. L'Equateur proclame que la seule voie positive d'entente qui permette le développement et le progrès des peuples, voie que les États sont d'ailleurs juridiquement tenus de suivre, est la solution des différends par des moyens pacifiques prévus par le droit, sans recourir jamais aux moyens illicites de la guerre, de la violence ou de la menace.

167. L'interdiction totale de la guerre comme moyen de règlement des différends est une nécessité liée à l'existence même de l'humanité. Le principe selon lequel la victoire ne crée pas de droits a toujours existé comme un idéal juridique en Amérique latine, qui n'a malheureusement pas toujours été atteint. Cet idéal fait déjà partie des principes de l'Organisation mondiale comme de ceux de l'Organisation régionale. Nous croyons cependant que les déclarations théoriques ne suffisent pas si l'on ne trouve pas le

moyen de réparer les injustices et de restaurer les droits violés en abandonnant pacifiquement les avantages arbitraires obtenus à la suite d'une conquête armée.

168. L'attitude de l'Equateur s'est traduite sur le plan interaméricain, par de nombreuses propositions ayant pour objet de créer des mécanismes appropriés pour le règlement pacifique des différends. L'Equateur a demandé avec insistance la création dans le système régional de mécanismes efficaces de ce genre. Nous continuerons à lutter pour ces principes. L'Equateur adopte la même attitude sur le plan mondial, s'inspirant pour cela du paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte.

169. Nous avons également exposé cette position lorsque les Pays-Bas ont soumis à l'Assemblée leur intéressant projet tendant à créer un organisme chargé de déterminer les faits susceptibles de conduire à des conflits internationaux.

170. Nous devons insister sur le fait que la conquête de territoires par la force et les avantages obtenus par les armes vont à l'encontre des principes du droit universel; ils ne créent pas de droits et sont, au contraire, une source permanente de discorde qui empêche les peuples voisins de s'engager sur la voie d'une coopération fraternelle pour accomplir les tâches nécessaires à leur progrès.

171. Pour toutes ces raisons, la question du règlement pacifique des différends, qui a été suggérée l'année dernière et renvoyée à la présente session, présente un intérêt particulier. Aussi l'Equateur, pays pacifiste par excellence, demande-t-il que cette question soit étudiée avec une grande attention.

172. Pour éviter une rupture de la paix, il est très important que sur la scène internationale toute partie à un différend ait la possibilité de recourir indifféremment aux organismes ou aux mécanismes régionaux ou internationaux, pour rechercher, par des moyens pacifiques, une juste solution du différend. Il est également nécessaire de déterminer les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait connaître ces conflits, dont une politique aveugle essaie de nier l'existence, et coopérer à leur règlement, dans le cas où une des parties a imposé par la force une prétendue solution, au mépris de la justice, et prétend, en opposant un simple refus, donner une apparence de légalité à son acte abusif de coercition.

173. La Commission du droit international de l'Organisation des Nations Unies a proclamé le principe de la non-validité des traités imposés par la force. Il ne pouvait en être autrement. Considérer comme valides des instruments signés sous une contrainte manifeste, qui a rendu impossible le libre consentement d'une des parties, est, du point de vue juridique et du point de vue moral, une absurdité qui oppose un obstacle infranchissable à la justice et à la paix. C'est ce qui explique que des instruments de ce genre ne sont pas, à proprement parler, des traités. Ils sont nuls *ab initio*, car tout acte qui est nul dès le départ est inexistant et un acte inexistant ne peut, en aucun cas, produire des effets juridiques.

174. Un ordre qui est fondé sur des instruments nuls n'est pas un ordre: tôt ou tard (à moins que la justice

internationale ne voie s'ouvrir devant elle le chemin qui mène à la paix), il sera balayé par le flot des événements, car, au lieu de se servir de ceux-ci pour sauvegarder la paix, on s'est borné à jeter les bases d'un conflit permanent, parce que les événements en question perpétuent l'acte de coercition originel. Le système interaméricain a consacré de nobles principes, notamment ceux de la non-validité des accords territoriaux imposés par l'emploi ou la menace de la force et de l'engagement, pris par les Etats américains, de ne pas reconnaître les acquisitions obtenues par ces moyens; en réalité toutefois, ces règles positives, si elles ne s'accompagnent pas des mécanismes nécessaires pour en assurer l'application, demeurent à la merci de l'injustice et de la contrainte. Ce qui est déplorable, c'est que le jeu des intérêts maintienne des situations génératrices de conflits, bien que nul n'ignore que celles-ci portent atteinte au droit et à la justice, ce qui démontre bien à quel point il est paradoxal d'énoncer des principes, de les concrétiser sous forme de règles, pour finir par les violer dans la pratique. L'Equateur, qui a souffert dans sa propre chair des conséquences d'un tel état de choses, du fait d'une atteinte à son patrimoine territorial, ne cessera de préconiser le rétablissement du droit et la recherche de moyens pacifiques pour réparer l'injustice.

175. L'Equateur, faisant preuve de l'esprit pro-américain le plus large, est partisan de l'intégration latino-américaine qu'il considère comme un moyen efficace d'améliorer les conditions de vie. C'est pourquoi il a participé récemment à la réunion des présidents et délégués présidentiels de cinq pays dans la ville de Bogota. Les participants n'avaient nullement l'intention mesquine de chercher à créer des blocs spéciaux. La déclaration qui a été faite à cette occasion est un précieux instrument, "une contribution positive à l'intégration économique régionale", qui vise à "accroître la coopération entre toutes les nations d'Amérique pour atteindre le niveau voulu de développement économique et social qui constitue une aspiration et une nécessité communes" [A/6410].

176. Au nombre des problèmes qui ont été débattus lors de cette réunion et qui sont un sujet de vives préoccupations pour les pays en voie de développement, on peut citer le déséquilibre qui existe entre les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés. L'Equateur constate avec satisfaction que l'Organisation internationale, par l'intermédiaire des institutions spécialisées, déploie d'immenses efforts pour corriger ce déséquilibre et trouver des moyens d'établir, dans ce domaine, une étroite coopération internationale.

177. Me réclamant maintenant de la haute autorité du Secrétaire général, je voudrais souligner les déclarations que celui-ci a faites lors du discours déjà mentionné qu'il a prononcé à Santiago. Prenant pour base un taux modique d'accroissement du revenu brut de 5 p. 100 dans les pays en voie de développement, qu'il a considéré comme un objectif très modeste, il a indiqué que, pour le sixième de la population mondiale, qui comprend la majeure partie de celle des pays latino-américains, le délai nécessaire pour atteindre le niveau moyen de revenu par habitant existant actuellement en Europe occidentale serait

de deux siècles. Si l'on compare ces chiffres effrayants à ceux de l'accroissement quasi astronomique des armements mondiaux, le tableau qui s'offre à l'humanité n'est pas précisément encourageant. Un des observateurs les plus perspicaces des phénomènes politiques mondiaux de mon pays a formulé récemment les observations suivantes: "si l'Organisation des Nations Unies a pour principe fondamental d'organiser la communauté internationale, seule la coopération en vue du développement peut permettre à la paix d'exister dans le monde. Or, nous sommes témoins non de cette coopération, mais de l'agressivité, dans le domaine industriel, des pays développés qui non seulement tentent d'obtenir à bas prix les matières premières et les produits alimentaires en provenance des pays en voie de développement, mais qui essaient de produire eux-mêmes ces produits pour réduire leurs achats à l'étranger. Cette politique, que se sont mises à suivre les puissances qui dirigent le monde, dans les domaines politique et économique, me rappelle le mot de Shakespeare sur l'aveugle qui conduit des aveugles".

178. L'Equateur, comme les autres pays en voie de développement, a préconisé et défendu, dans toutes les réunions internationales, la nécessité d'un traitement équitable en ce qui concerne les produits de base, parce que son économie et ses plans de développement dépendent dans une large mesure des recettes en devises que lui procure l'exportation de ces produits. C'est pourquoi, il a accueilli avec satisfaction des accords multilatéraux comme l'Accord international sur le café et a participé à leur élaboration, car il estime que ces accords sont l'un des moyens de parvenir à l'établissement de prix équitables et stables qui permettent au travailleur de recevoir, comme il se doit, une rémunération proportionnelle à ses efforts.

179. Malheureusement, dans la pratique, on n'a obtenu que des résultats fort négligeables et l'on s'aperçoit que le déséquilibre reste grave si l'on compare les prix des produits manufacturés, importés par les pays en voie de développement, et la stagnation, et dans bien des cas, la baisse, des prix payés à ces mêmes pays en échange de leurs produits primaires. On assiste au spectacle d'un ensemble de pays en voie de développement qui travaillent et exportent sans cesse davantage pour recevoir de moins en moins et de puissances industrialisées qui ont trouvé le moyen d'obtenir davantage au prix de moins d'efforts, quand bien même ils le font au détriment de pays insuffisamment développés.

180. D'autre part, il semble que les modalités d'application de l'Accord international sur le café ne soient ni les plus équitables ni les plus appropriés; en effet, elles créent des dissensions entre les pays économiquement peu développés, c'est-à-dire entre ceux qui devraient bénéficier du traitement le plus favorable pour respecter l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale et des documents établis dans le cadre de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

181. Une politique de soutien des prix qui a pour résultat l'étouffement de l'économie des pays les plus faibles, politique que semblent suivre ceux qui contrôlent l'Organisation internationale du café grâce

au pouvoir de décision et au droit de veto que leur donne le système de vote actuel, n'est ni équitable ni conforme au principe de l'égalité juridique des Etats sur lequel repose la communauté internationale. Si l'on ne modifie pas cette politique, qui ne tient aucun compte de la réalité, ce n'est pas trop s'avancer que de mettre en doute le maintien de l'Accord signé en 1962; quant aux pays qui y sont parties, ils devront mûrement réfléchir avant de décider de consentir à son renouvellement.

182. Quoi qu'il en soit, l'Equateur prête tout son appui au Conseil pour le commerce et le développement et, en qualité de membre du Groupe des 77, il forme des vœux pour qu'au moyen des mécanismes mis en place par le Conseil, on parvienne à resserrer la coopération avec les pays industrialisés. L'Equateur a également prêté tout son appui à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a établi un plan général de développement et a introduit d'importantes réformes dans les domaines fiscal et agricole. Cependant, il n'a pas encore réalisé l'objectif fixé dans la résolution 1710 (XVI) du 19 décembre 1961. Il semble que d'autres pays insuffisamment développés se trouvent dans une situation analogue. Il faut donc mettre au point de nouveaux mécanismes pour accélérer ce processus de développement. L'Equateur poursuivra ses efforts en vue de mettre en œuvre tous les moyens d'y parvenir et, avant tout, il saura agir par lui-même.

183. L'Equateur réaffirme la position qu'il a toujours adoptée en faveur de la décolonisation. Il continue également à soutenir le principe de la libre détermination des peuples, sous réserve que l'application de ce principe ne porte pas atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dernièrement en ce qui concerne l'accession à l'indépendance des peuples coloniaux, je tiens à déclarer que l'Equateur continuera à appuyer pleinement l'application intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, appelée à juste titre "la grande Charte de la décolonisation".

184. Pour manifester notre sympathie à l'égard des nouveaux Etats africains, nous voudrions établir et maintenir avec eux tous de solides relations diplomatiques. Pour le moment, l'Equateur, tenant compte, entre autres facteurs, non seulement de l'antique culture que possède ce pays éminemment libre, mais également du fait qu'à Addis-Abéba se trouve le siège de l'Organisation de l'unité africaine, a accredité un représentant diplomatique en Ethiopie.

185. Le Gouvernement équatorien a appris avec une profonde inquiétude l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice à la suite de l'action que le Libéria et l'Ethiopie ont intentée contre la République sud-africaine pour défendre les droits de la population qui constitue l'immense majorité des habitants du Sud-Ouest africain. La sentence de la Cour, simple acte de procédure, en vertu de laquelle le Libéria et l'Ethiopie se sont vu refuser le droit de présenter leur demande, ne satisfait pas les pays libres qui ont maintenu, depuis bien des années, une position ferme en faveur de la population opprimée du Sud-Ouest africain.

186. Nous condamnons la discrimination raciale sous toutes ses formes, quel que soit le lieu où elle est exercée. Nous condamnons expressément la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine.

187. Il est de mon devoir de confirmer tout particulièrement l'adhésion de mon pays au principe du respect et du maintien des droits de l'homme et d'offrir tout son appui pour la conclusion des pactes qui visent à en assurer l'application ainsi que pour la mise en œuvre de leurs dispositions. Il est également de mon devoir de souligner que nous accueillons avec satisfaction l'initiative tendant à créer des mécanismes internationaux qui garantissent le respect de ces droits. L'adoption par l'Assemblée générale, l'année dernière, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a marqué une étape essentielle sur la voie qui mène à cet objectif. Cet instrument, ouvert à la signature, à la ratification ou à l'adhésion des Etats Membres, est le progrès le plus important qui ait été réalisé au cours des dix-huit dernières années pour ce qui est du respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine. Je suis très heureux d'annoncer que l'Equateur est le premier pays d'Amérique latine et le quatrième Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui ait adhéré à cette convention. J'espère que les autres Etats feront le nécessaire pour permettre à cet instrument d'entrer en vigueur.

188. Je dois faire savoir aux membres de l'Assemblée que mon pays appuie les revendications de l'Espagne concernant Gibraltar. Douze anciens ministres des affaires étrangères de l'Equateur ont manifesté récemment, dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies^{8/}, le juste et légitime intérêt qu'ils portaient à la solution du problème de Gibraltar sous les auspices de l'Organisation. Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, l'Equateur a été au nombre des auteurs de la résolution 2070 (XX) par laquelle les Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni ont été invités à entamer sans délai les pourparlers nécessaires pour régler la question de manière satisfaisante. A l'annonce de ces pourparlers, j'ai exprimé l'espoir, fondé sur des raisons valables, qu'ils permettraient d'obtenir les résultats les plus favorables aux rapports hispano-britanniques et à la paix mondiale. Je suis persuadé qu'il n'est pas d'Hispano-Américain qui ne soit en faveur des revendications de l'Espagne et ne les fasse siennes. C'est pourquoi, je suis heureux de souligner que l'Espagne est animée du profond désir de parvenir à un règlement pacifique et qu'elle est toute disposée à ce que l'on aboutisse à une entente qui permette de rétablir la justice sans qu'aucune des deux parties n'éprouve ni humiliation ni ressentiment. Je forme des vœux pour que les pourparlers engagés permettent d'obtenir rapidement un résultat efficace.

189. Au nom de l'Equateur, je dois appuyer également les revendications de la République argentine, avec laquelle mon pays est uni par des liens si étroits, en ce qui concerne les îles Malvinas.

^{8/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/5959.

190. L'Equateur s'inquiète vivement de la situation que crée le refus, de la part du Secrétaire général, de consentir au renouvellement de son mandat, ainsi que des graves et profondes réflexions contenues dans le document qu'il a établi, lesquelles méritent d'être méditées. Je dois souligner que mon pays a une grande admiration pour l'œuvre féconde accomplie pour le maintien de la paix par cet éminent défenseur de la compréhension et de la coopération entre les hommes. Je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple équatoriens, à exprimer à nouveau la confiance que nous avons en lui, comme l'a déjà fait le groupe des pays latino-américains. J'espère que pour servir la cause de la paix mondiale et, plus particulièrement, pour poursuivre l'œuvre entreprise, U Thant consentira au sacrifice que représente pour lui l'acceptation d'un nouveau mandat. Cependant, mon gouvernement pense qu'il ne suffit pas de faire appel à un si illustre citoyen du monde. L'Organisation elle-même et chacun de ses Membres doivent se livrer à une sérieuse méditation sur les dangers et les menaces, les incertitudes et les angoisses du monde dans lequel nous vivons; tous doivent se demander, en procédant à un rigoureux examen de conscience, si l'Organisation des Nations Unies et chacun des Etats Membres, ne doivent pas modifier leur ligne de conduite et leur manière de procéder.

191. En faisant cette déclaration, je dois ajouter que ni le Gouvernement ni le peuple équatoriens ne cèdent à un esprit de pessimisme. Nous préférons avoir une confiance positive en l'homme et en sa capacité de vivre en paix. Mais ce sain optimisme ne nous empêche pas de juger avec objectivité un monde où, non seulement subsistent l'injustice et la misère, mais également, et c'est là ce qui est le plus grave, où les pays les plus puissants ont souvent tendance à lutter contre cette injustice et cette misère plutôt pour des raisons matérielles que par idéalisme, lorsqu'une action de ce genre est de nature à servir directement leurs intérêts. Nous ne pouvons nous résigner à ce que le mépris du droit, la faim et l'analphabétisme n'éveillent l'intérêt que parce que les efforts déployés pour les amener à disparaître font miroiter aux yeux des puissances intéressées quelque avantage politique ou matériel. L'observation que je viens de formuler revêt une importance concrète et c'est pourquoi je me permets d'inviter toutes les nations à méditer sur l'immense intérêt que présente, sur le plan spirituel, la lutte pour la diffusion de la culture et pour une utilisation plus équitable de la richesse. Dans une certaine mesure, nous sommes tous témoins des

efforts des pays industrialisés pour exécuter au profit des pays en voie de développement des programmes d'assistance auxquels nous participons parfois et dont parfois même nous sommes les bénéficiaires. Mais je dois dire, sans pour autant cesser de louer les facteurs positifs qui caractérisent ces programmes et d'être reconnaissant de ce qu'ils soient ainsi conçus, qu'ils ne seront pas orientés comme il convient et qu'ils ne seront pas rentables à long terme, tant qu'ils auront pour principal objectif de concilier, de façon pragmatique, le devoir d'aider les peuples défavorisés et l'intérêt qu'il y a à élargir le marché des produits manufacturés de consommation. On ne parviendra pas non plus à établir la coopération qui est le but de ces programmes, si on les utilise pour porter atteinte, sous leur couvert, à la souveraineté des Etats, sous prétexte d'aider ces derniers à parvenir à la prospérité.

192. C'est pourquoi, je dois mettre l'accent sur les paroles qu'a prononcées, à une heure solennelle, l'illustre homme d'Etat qui dirige aujourd'hui la nation mexicaine; si j'en fais la paraphrase en les appliquant aux pays hispano-américains, j'ai la certitude que toutes les nations en voie de développement placées dans la situation que je viens de décrire pourraient les faire leurs; si un jour le destin veut que les pays hispano-américains se trouvent en face du terrible dilemme que constitue l'obligation d'avoir à choisir entre la prospérité et la liberté, les peuples de ces pays obéissant à leur instinct le plus profond, choisiront la liberté de préférence à la prospérité, parce qu'ils aiment mieux vivre et mourir pauvres mais libres, plutôt que prospères mais esclaves.

193. Je ne saurais conclure sans rappeler cette voix pleine de sagesse, d'idéal et de foi, de décision et de fraternité, d'humilité et de noblesse, que nous avons entendue il y a un an dans cette salle, lorsque S. S. le pape Paul VI a adressé son message rayonnant de lumière et d'amour de l'humanité à l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'une année se soit écoulée, ce message, loin de perdre son actualité, a gagné en cette heure difficile que vit le monde, une force nouvelle et a été confirmé par de nouveaux appels à la paix lancés par le Saint-Père. L'Equateur tient à y insister, en leur prêtant son appui total et en voyant en eux une indication désintéressée et lucide de la voie que tous les peuples doivent suivre pour accéder à la paix universelle.

La séance est levée à 13 h 40.